



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

50^e séance plénière

Mardi 13 novembre 2001, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Han Seung-soo (République de Corée)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Allocution de M. Leo A. Falcam, Président des États fédérés de Micronésie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent entendre une allocution du Président des États fédérés de Micronésie.

M. Leo A. Falcam, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies, au Président des États fédérés de Micronésie, S. E. M. Leo A. Falcam, et je l'invite à prendre la parole à l'Assemblée.

Le Président Falcam (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre élection. Mon gouvernement salue le choix qui s'est porté sur un dirigeant aussi compétent, et nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de cet organe avec la même niveau de compétence et la même énergie que votre distingué prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande. Nous partageons également la fierté ressentie par tous les États Membres à voir décerner le prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies et à M. Kofi Annan, son Secrétaire général, qui est l'objet d'une grande admiration. Nous sommes très heureux de

sa réélection pour un autre mandat, surtout en cette période décisive.

Le mots ne peuvent décrire l'horreur éprouvée par mon peuple suite à la tragédie qui a frappé New York, Washington et d'autres lieux en septembre, ainsi qu'à celle d'hier. Au nom de mon peuple, je voudrais réitérer mes condoléances les plus sincères et les plus profondes au Gouvernement des États-Unis et aux familles des victimes dans le monde entier. Notre détermination de combattre le terrorisme international est indéfectible. Mon pays est prêt à apporter toute l'aide possible en vue de traduire en justice les auteurs de ces actes odieux et d'alléger les souffrances des victimes de leurs actes.

Le récent débat extraordinaire sur le terrorisme à l'Assemblée a clairement montré que nous sommes tous frères dans cette lutte, animés de la même détermination de tout faire pour éliminer ce fléau du monde civilisé. Mais, en dépit du profond chagrin que nous éprouvons suite aux événements passés et présents, l'activité régulière de cet organe doit se poursuivre. Une façon de gagner ce combat est de montrer la détermination et la capacité de cet organe de poursuivre l'action importante de la Charte dans tous les domaines.

De ce fait, outre les autres mesures prises face à la situation actuelle, je demande à tous les États Membres de ratifier et de mettre en oeuvre dès que possible la Convention internationale pour la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



répression du financement du terrorisme, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution du 9 décembre 1999. J'ai signé hier cette importante Convention au nom des États fédérés de Micronésie, et je m'attends à ce qu'elle soit rapidement ratifiée par notre Congrès.

J'ai le plaisir d'annoncer que cette année marque le dixième anniversaire de l'admission des États fédérés de Micronésie à l'Organisation des Nations Unies. Durant cette période, mon pays et le monde ont connu des changements sans précédent. Avec l'assistance du système des Nations Unies, le peuple de la Micronésie travaille sans relâche pour forger sa propre identité au niveau international.

Il y a 15 ans, nous sommes entrés dans une relation de libre association avec les États-Unis d'Amérique. Ce fait est tout à fait unique dans les relations internationales. Cet arrangement a été soumis à un examen approfondi de l'ONU, qui a finalement approuvé la fin de notre statut de territoire sous tutelle des Nations Unies. C'est grâce aux efforts de cet organe et du système des Nations Unies que je suis présent ici, en tant que représentant d'une nation à part entière au sein de la communauté des nations.

Durant des siècles, notre culture a été isolée du reste du monde. Au cours des 10 dernières années, notre qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies nous a ouvert de nouveaux horizons, nous a permis de nouer de nouveaux partenariats et de mieux comprendre d'autres peuples. Nous apprécions les connaissances utiles que nous avons acquises du fait de notre interaction avec vous tous dans cette instance et ailleurs, au sein du système des Nations Unies.

Tout comme la Micronésie elle-même, le monde a changé à un rythme inouï au cours des 10 dernières années. Même si nous pouvons célébrer certaines victoires en matière de prévention des conflits, il est évident que d'autres enjeux sérieux demeurent et que de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales ont fait leur apparition. Nous nous sentons encouragés de voir que l'ONU affirme son autorité dans la lutte contre ces problèmes.

L'année écoulée a été l'occasion pour l'ONU de prendre une liste ambitieuse d'initiatives visant à renforcer le bien-être des peuples dans le monde entier. Ces initiatives nouvelles et intéressantes sont beaucoup trop nombreuses pour que je puisse les énumérer toutes ici. Permettez-moi donc d'en mettre quelques-unes en relief.

Les effets de certaines menaces graves sur les États fédérés de Micronésie ne se feront sentir que progressivement au cours des prochaines décennies, mais mon pays est actuellement aux prises avec un problème immédiat et tenace : la pauvreté. Je ne parle pas de la pauvreté qui se manifeste par la faim et les maladies que rien ne freine, mais de cette condition bien trop commune dans le monde en développement qui vient de ce que toutes les nations ont été constamment incapables de répartir de manière égale et équitable les richesses du monde. Malheureusement, nous ne sommes pas seuls dans cette situation, mais ce n'est là que maigre consolation. Nous nous félicitons de voir l'ONU poursuivre son oeuvre héroïque de lutte contre la pauvreté, afin de garantir de meilleures conditions de vie à tous les peuples du monde. Nous continuerons d'oeuvrer avec nos collègues au sein du Groupe des 77 plus la Chine pour promouvoir de nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté et améliorer le niveau de vie de tous les humains.

L'isolement traditionnel des États fédérés de Micronésie nous a épargné le fléau que sont les maladies transmissibles, telles que le sida. Notre intégration dans la communauté internationale a aussi entraîné des changements sur ce plan. Au cours de l'année écoulée on a enregistré dans mon pays le premier cas de contamination par le VIH. Cela est peu de chose par comparaison avec les pays qui ont été dévastés par la maladie, mais c'est une cause de préoccupation cependant, pour un pays qui compte à peine plus de 100 000 habitants. Nous appuyons sans réserve les initiatives de l'ONU à cet égard, telles que la session extraordinaire de l'Assemblée générale récemment consacrée au VIH/sida.

Les conflits traditionnels perdurent et, chose plus inquiétante, de nombreux antagonismes anciens ont dégénéré en hostilités ouvertes. Ceci ne fait que souligner l'importance des initiatives de l'ONU, telles que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui s'est récemment achevée à Durban, en Afrique du Sud.

Après de nombreuses années marquées dans l'ensemble par la paix et la tranquillité, la région des îles du Pacifique qui est la nôtre a récemment été le théâtre de violences aux proportions inquiétantes provoquées par des conflits de date ancienne. Nous applaudissons aux efforts déployés par l'ONU en vue de régler ces situations de manière pacifique, et les

États fédérés de Micronésie apportent leur plein appui aux mesures actuellement prises pour maintenir la paix.

Dans le Pacifique, l'un des moyens des plus efficaces dont nous disposons pour parvenir à cette fin est depuis toujours le Forum des îles du Pacifique. Au cours de ses 30 années d'existence, le Forum des îles du Pacifique a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité dans notre région. Il a également été un facteur de progrès notables enregistrés sur toute une série de questions économiques et sociales. J'ai eu le plaisir de participer à la récente réunion du Forum et je peux exprimer le plein appui de mon pays au communiqué de cette année, lequel a été publié en tant que document de la présente session de l'Assemblée générale.

En tant que nation ayant l'une des populations les plus jeunes du monde, nous nous intéressons vivement aux questions relatives aux enfants et aux jeunes. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision prise de tenir la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants. Nous comprenons tout à fait qu'il était nécessaire de reporter cette session et notons avec satisfaction le fait que l'Assemblée a décidé de la tenir en mai prochain, afin de donner aux questions relatives aux enfants et aux jeunes l'importance qu'elles méritent. Sur ce point, je me félicite de pouvoir dire que les États fédérés de Micronésie ont engagé un processus d'évaluation en vue de signer et ratifier les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant.

Étant donné le rythme prodigieux auquel les choses évoluent, il n'est pas surprenant qu'à certains égards, l'ONU elle-même n'ait pas été à même de suivre ce rythme. Nous notons avec satisfaction les efforts de réforme en cours, mais nous lançons un appel en faveur d'un redoublement des efforts sur les questions encore non résolues qui demandent notre attention, telles que la réforme du Conseil de sécurité.

Alors que mon pays est aux prises avec l'éventail complet des problèmes transnationaux, tels que le trafic des drogues et d'autres aspects de la criminalité internationale, il y a une menace qui retient tout particulièrement notre attention. Je veux parler, bien sûr, de l'élévation accélérée du niveau des mers provoquée par le changement climatique planétaire. Nous savons maintenant que la production des gaz à effet de serre résultant des activités de l'homme joue

un rôle important dans ce changement climatique. C'est ce problème mondial qui menace, plus que toute autre, l'avenir de mon pays.

Les États fédérés de Micronésie n'ont qu'une part infime de responsabilité dans le problème du changement climatique causé par l'homme; pourtant nous sommes parmi les États qui doivent le plus directement faire face aux conséquences de ces changements. Mon pays comprend plusieurs îles qui sont différentes du point de vue géologique, allant des atolls de corail peu élevés aux affleurements volcaniques montagneux. Toutes ces îles ont en commun le fait que, depuis la nuit des temps, notre population dépend pour sa subsistance de la mer. Même sur les îles les plus élevées, telles que Pohnpei et Kosrae, la grande majorité de la population vit dans la plaine côtière. Sur la plupart des îles, il est tout à fait impossible de se déplacer vers des sites plus élevés.

Les éminents scientifiques qui font partie du Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques ont confirmé que le climat change et que les activités de l'homme jouent un rôle considérable dans le réchauffement de la planète. Nous disposons de preuves scientifiques crédibles qui laissent entendre que ce réchauffement pourrait avoir une incidence de loin supérieure aux estimations les plus extrêmes d'il y a à peine 10 ans. Il est peut-être même trop tard pour sauver mon pays et de nombreux autres comme lui à travers le monde.

Déjà, notre région a vu le début d'un déplacement de populations à la suite de l'élévation du niveau de la mer provoqué par le réchauffement de la planète. Cette année, Tuvalu, un de nos voisins régionaux qui se trouve dans une position analogue à la notre, a annoncé qu'il était contraint d'envisager une réinstallation des populations. Malheureusement, les résultats initiaux n'ont pas été très encourageants, dans la mesure où il n'existe pas de volonté commune parmi les pays qui connaissent un sort plus heureux d'offrir un refuge à ces premiers « réfugiés des changements climatiques ». Il ne fait pas de doute que ce seront les populations des atolls se trouvant à la périphérie des États fédérés de Micronésie, et qui abritent à peu près la moitié de notre population, qui seront parmi les prochains à rejoindre les habitants de Tuvalu si les tendances actuelles se confirment.

Cette évolution de la situation fait apparaître l'urgence qu'il y a à mener des discussions

constructives sur des stratégies d'adaptation et le financement des petits États insulaires en développement. Nous sommes encouragés par l'attention renouvelée accordée à ces questions à la conférence qui s'est tenue récemment à Bonn, et nous nous félicitons des résultats positifs obtenus à la conférence qui vient de se tenir à Marrakech, notamment pour ce qui est de la question importante du respect des engagements pris.

Nous-mêmes et toutes les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, signée il y a neuf ans, avons obéi à l'époque au « principe de précaution », qui veut qu'en l'absence de certitude scientifique il ne faut pas demeurer inactif. Aujourd'hui, cette incertitude a pour ainsi dire disparu pour ce qui est de la réalité du problème principal auquel nous sommes confrontés. Pourtant nous sommes très déçus de constater, dans les médias et ailleurs, l'importance égale que se voit conférée une poignée de « sceptiques qui nient les effets des gaz à effet de serre » par rapport aux scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Au cours des 10 dernières années, nous avons enregistré certains progrès tels que la Convention-cadre et le Protocole de Kyoto, grâce aux efforts inlassables de nombreuses délégations et de la bonne volonté manifestée par certains gouvernements. Cependant, le changement de position observé chez certains signataires clefs du Protocole, qui sont aussi parmi les plus grands pays générateurs de gaz à effet de serre, vient contrecarrer le succès des entretiens récents de Bonn et de Marrakech, et constitue une source de vive préoccupation pour tous les États insulaires de faible altitude. Nous applaudissons chaleureusement les pays qui ont respecté leurs engagements de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Nous invitons instamment ceux qui ne l'ont pas fait à trouver la volonté politique de prendre les mesures qui, en définitive, servent au mieux leurs intérêts à long terme.

Je ne feins pas d'ignorer, ce faisant, les difficultés économiques que ces changements pourraient engendrer; nous ne les comprenons que trop bien. Au cours des cinq dernières années, les États fédérés de Micronésie ont pris des mesures sans précédent pour réduire la taille de leur secteur public, qui est de très loin le plus grand employeur du pays. Ces mesures ont été très impopulaires sur le plan politique. Cependant, ces mesures étaient nécessaires et nous ont permis de

nous engager sur la voie d'un avenir économique durable. De même, des avantages économiques à long terme et un avantage concurrentiel pourraient se dégager pour les pays qui adopteront une stratégie progressive en matière de changements climatiques.

Nous, les Micronésiens, sommes un peuple fier. Au cours des siècles, nous avons connu des difficultés qui paraissaient insurmontables. La menace des changements climatiques ne représente que la dernière en date de ces difficultés. Comme d'autres menaces auxquelles nous avons été confrontés, ce n'est pas une menace créée par nous et ce n'est pas une menace que nous pouvons surmonter seuls. Le Protocole de Kyoto, on a insisté là-dessus à Marrakech, crée le mécanisme nécessaire par lequel la plupart des nations peuvent commencer à s'attaquer aux effets du réchauffement de la planète. Je félicite les négociateurs d'avoir obtenu des résultats d'une portée aussi manifeste, voire historique. L'accord sur la réduction des émissions, cependant, ne représente qu'un premier pas très modeste.

Pour terminer, je voudrais de nouveau exprimer les condoléances sincères du peuple des États fédérés de Micronésie à tous ceux qui dans toutes les régions du monde sont victimes aujourd'hui de la violence, de la pauvreté, du terrorisme et des violations des droits de l'homme. Nous prions pour un règlement pacifique aux conflits en cours qui ravagent de nombreuses régions.

Nous sommes rassurés par le fait que l'esprit et les principes des Nations Unies guideront les dirigeants dans leur recherche de solutions pour prévenir de nouvelles explosions de violence tout en cherchant à soulager les souffrances actuelles. Ma délégation est fière des contributions qu'elle a faites au cours de ses 10 premières années d'appartenance à l'ONU et promet de tout mettre en oeuvre pour servir les buts de l'Organisation des Nations Unies en vue d'améliorer le sort de tous les peuples du monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des États fédérés de Micronésie de l'allocation qu'il vient de faire.

M. Leo A. Falcam, Président des États fédérés de Micronésie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République de Nicaragua

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. E. M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua.

M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Arnaldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Lacayo (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer au nom du peuple et du Gouvernement nicaraguayen notre tristesse au peuple et au Gouvernement de la République dominicaine pour l'événement survenu hier. Permettez-moi aussi de me joindre à tous ceux qui se sont exprimés avant moi ici pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection bien méritée comme Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session, et vous dire ma confiance que sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais également exprimer notre très profonde reconnaissance au travail remarquable accompli par le Président sortant, M. Harri Holkeri de la Finlande.

De même, je voudrais rendre un hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, non seulement pour sa réélection à un deuxième mandat par un consensus de toute la communauté internationale, mais aussi pour la haute distinction récente et méritée, qui lui a été accordée personnellement ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies avec l'attribution du prix Nobel de la paix.

Le peuple et le Gouvernement nicaraguayen ont appris avec consternation la nouvelle des attaques terroristes criminelles qui ont été perpétrées contre le peuple et le Gouvernement des États-Unis le 11 septembre dernier. Depuis lors, nous avons offert notre solidarité et notre coopération au peuple et au Gouvernement des États-Unis pour la capture et le châtement de tous ceux qui sont responsables de ces actes odieux. L'ampleur de ces attaques terroristes

entraîne des défis nouveaux et divers aux plans politique et économique et en matière de sécurité. Les ennemis de la paix et de la démocratie ont tenté de créer un climat généralisé d'incertitude et de peur. C'est pourquoi notre premier défi consiste à ne pas nous laisser intimider ou paralyser par leurs menaces ou leurs actions criminelles.

Au niveau de l'Amérique centrale, le 19 septembre, au Honduras, les Présidents de l'isthme ont adopté une déclaration intitulée « L'Amérique centrale unie contre le terrorisme », dans laquelle nous condamnons fermement tous liens existant entre des groupes ou secteurs de la région centraméricaine et le terrorisme international. Depuis cette date, nous avons pris un certain nombre de mesures concrètes visant à améliorer les systèmes d'informations entre pays voisins; à améliorer la coordination entre les forces aériennes et navales face au trafic illicite; à assurer une meilleure surveillance des frontières; à renforcer les échanges d'informations entre les organismes spécialisés dans la sécurité publique; à améliorer le contrôle des documents de voyage; et à renforcer la sécurité dans les aéroports et dans l'aviation civile.

Le Nicaragua est partie aux mesures et dispositions qui favorisent et préservent la paix et la sécurité internationales et régionales par la prévention et le règlement pacifique des différends entre les États et par la non-prolifération des armes nucléaires et des armes classiques de destruction massive, qui violent les principes du droit international humanitaire.

Notre attachement ferme à la paix et à la sécurité dans le monde a amené mon pays à tenir la troisième Réunion des États parties de la Convention d'Ottawa, et cela en dépit du fait que cette réunion avait lieu peu de temps après les événements du 11 septembre. La Conférence de Managua a permis aux États parties de renouveler leur engagement et de constater avec satisfaction les progrès importants réalisés dans cette croisade pour éliminer les mines antipersonnel. La ratification de la Convention par plus de 120 États; le renforcement des mécanismes de mise en oeuvre; les progrès réalisés dans le domaine du déminage; la destruction des mines entreposées dans différentes régions du monde; et l'embargo virtuel du commerce international de ces armes sont des mesures concrètes dans notre tâche consistant à mettre un terme aux souffrances causées par les mines antipersonnel.

Je voudrais lancer un appel très insistant aux États qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils ratifient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Le Nicaragua se félicite également de l'adoption le 21 juillet dernier du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Il y a tout juste un an, nous tenions le Sommet du Millénaire, au cours duquel nous avons pris un certain nombre d'engagements pour faire face aux défis du XXI^e siècle et réaffirmé notre foi dans l'Organisation des Nations Unies comme instrument essentiel pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la prospérité et de la justice.

Pour répondre de manière efficace aux inévitables défis que nous impose le nouveau millénaire, lesquels ne sauraient être évités, il faut avancer d'un pas résolu dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies pour que les politiques et structures de celle-ci correspondent aux réalités et aspirations de la société internationale d'aujourd'hui. Le Nicaragua partage l'intérêt de tous les États Membres dans le renforcement de notre organisation pour optimiser son activité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des conflits, la promotion du développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Dans ce contexte, il est fondamental de progresser dans la réforme du Conseil de sécurité afin que cet organe puisse répondre pleinement et efficacement aux besoins actuels et aux défis futurs de nos peuples.

En outre, compte tenu des changements profonds survenus dans la société internationale depuis 1945, l'Organisation des Nations Unies doit d'urgence réaffirmer sa vocation universelle en tant que condition fondamentale pour faire face aux nouveaux défis grâce à la participation pleine et efficace de tous les peuples sans distinction ou exclusion aucune.

Toutefois, cette vocation universelle ne pourra pas se réaliser pleinement tant qu'un État démocratique, signataire originaire de la Charte de San Francisco, ne sera pas capable de participer en tant que membre à part entière dans le système des Nations Unies. Comme tout le monde le sait, la République de Chine est un pays démocratique et son gouvernement élu de manière libre et transparente est le seul à pouvoir représenter légitimement les intérêts et les

vœux du peuple taiwanais au sein du système des Nations Unies. Nous ne pouvons continuer de priver les 23 millions de personnes qui vivent en République de Chine du droit d'être représentées au sein du système des Nations Unies et de participer avec nous aux efforts visant à promouvoir la paix et le développement pour les générations futures.

Nous rappelons que la République de Chine a joué un rôle positif dans la promotion du commerce mondial, l'élimination de la pauvreté et la promotion des droits de l'homme. Ces efforts louables aux plans national et international doivent être reconnus par l'Organisation des Nations Unies; la République de Chine doit avoir le droit de faire partie du concert international de l'Organisation des Nations Unies, ayant rempli les conditions fondamentales conformément au droit international.

Depuis que j'ai entamé mon mandat en 1997, au Nicaragua, nous avons franchi des pas importants dans la tâche qui consiste à renforcer la démocratie et à guider notre patrie sur le chemin du développement. Le peuple nicaraguayen a, au prix de nombreux sacrifices, jeté les bases d'un développement humain durable en renforçant la primauté du droit, en stabilisant l'économie par la mise en oeuvre de politiques financière et fiscale responsables, en permettant la participation efficace de la société civile à la prise de décisions au plan national, et en mettant en place une stratégie à long terme de lutte contre la pauvreté et de réduction de la vulnérabilité économique, sociale et écologique. Ce processus n'a toutefois pas été facile du fait du poids excessif de notre dette extérieure, des crises financières internationales, de la chute des prix de nos principaux produits d'exportation et des catastrophes naturelles.

Les élections qui ont eu lieu dans mon pays le 4 novembre dernier resteront dans l'histoire nationale un exemple de transparence, de civisme et de conviction démocratique profonde. La manière ordonnée et transparente dont le processus s'est déroulé, la large participation des citoyens, avec un taux d'abstention de moins de 10 %, et l'attitude du peuple nicaraguayen montrent à quel point mon pays a progressé dans le renforcement de ses institutions démocratiques.

Nous appuyons fermement l'organisation du Sommet mondial pour le développement durable qui doit avoir lieu à Johannesburg, en Afrique du Sud, en

septembre 2002, dont la tâche sera de déterminer l'état actuel de la mise en oeuvre des engagements pris au Sommet Planète Terre. En tant qu'expression de cette volonté, nous soulignons notre ratification des Conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique, les efforts entrepris par le Conseil national du développement durable et la participation du Nicaragua à des projets majeurs pour la conservation des riches écosystèmes de la région, tels que le couloir biologique méso-américain et le Couloir biologique de l'Atlantique.

Les nouveaux problèmes et défis auxquels l'humanité est confrontée dépassent de beaucoup nos capacités individuelles en tant qu'États. Pour cette raison, il est impératif que nous renouvelions notre attachement aux buts et principes des Nations Unies, ce qui nous permettra de continuer de progresser dans l'édification d'un monde qui soit plus juste, pacifique et sûr pour les générations à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Nicaragua de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Arnoldo Alemán Lacayo, Président de la République du Nicaragua, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Nambar Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre de la Mongolie.

M. Nambar Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie, est escorté à la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Nambar Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Enkhbayar (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je souhaite rendre hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa réélection à l'unanimité. Le prix Nobel de la paix attribué à l'Organisation des Nations Unies et à son Secrétaire général témoigne de la large reconnaissance du rôle

croissant joué par cette Organisation mondiale pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement, et il lui confère en même temps une plus grande responsabilité pour relever les défis mondiaux actuels et à venir.

Cette session de l'Assemblée générale a lieu alors que la communauté internationale se serre les coudes, confrontée à la tâche sans précédent d'élaborer une réponse efficace au défi du terrorisme. Le peuple et le Gouvernement mongols ont condamné fermement les attaques barbares du 11 septembre qualifiées d'acte délibéré de terrorisme contre la liberté et la démocratie – une attaque contre toute l'humanité – et ont exprimé leur plein appui aux efforts collectifs de la coalition antiterroriste. Du haut de cette tribune, je souhaite réaffirmer le vif attachement de la Mongolie à notre lutte commune contre le fléau du terrorisme. Je souhaite, au nom du Gouvernement mongol, réitérer notre profonde sympathie au peuple et au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et à toutes les familles qui ont été touchées par ce tragique événement. J'exprime également mes condoléances aux New-Yorkais et aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique et de la République dominicaine après l'accident tragique survenu hier ici à New York.

La réponse de la communauté internationale aux attaques terroristes a clairement démontré qu'elle est fermement résolue à lutter collectivement contre ce fléau mondial. À cet égard, la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité du 28 septembre est une mesure opportune, sans précédent dans sa portée et sa nature. Elle a préparé le terrain pour des mesures pratiques qui doivent être prises par tous les États Membres dans la lutte contre le terrorisme et a créé un mécanisme efficace pour surveiller sa mise en oeuvre. Mon gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour appliquer les dispositions de cette résolution et le rapport pertinent à ce sujet a été soumis au Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité le 10 novembre.

Je souhaite également informer l'Assemblée que la Mongolie a signé hier la Convention internationale de 1999 pour la répression du financement du terrorisme. Avec sa ratification dans un proche avenir, la Mongolie sera partie à toutes les conventions antiterroristes des Nations Unies qui s'appliquent à elle. Nous croyons également qu'à la lumière des événements récents, le cadre juridique international existant sur le terrorisme devrait être davantage

renforcé par la conclusion rapide d'une convention générale contre le terrorisme international et d'une convention contre le terrorisme nucléaire, de préférence à cette session de l'Assemblée générale. Dans le même ordre d'idées, le rythme de la mise en place de la Cour pénale internationale doit être accéléré.

Afin de mettre la stratégie antiterroriste dans la bonne optique, il semble important que nous examinions ce problème dans un cadre plus large, c'est-à-dire que nous traitions des questions qui fournissent une terre fertile au terrorisme, comme la criminalité transnationale organisée, les drogues illicites, le blanchiment de l'argent, le trafic illégal des armes, etc. L'ONU, à notre avis, occupe une place unique pour relever ce défi et pour élaborer une stratégie globale pour déraciner le terrorisme international par une action mondiale et concertée.

Les événements du 11 septembre ont changé radicalement le monde tel que nous le voyons. Ils ont révélé la plus grande vulnérabilité de la famille humaine. Ils ont également révélé, dans des termes qui ne laissent aucun doute, la nécessité de changer notre démarche quant à la façon dont nous percevons notre propre sécurité. À cet égard, la notion de sécurité humaine, qui met la sécurité et le bien-être de l'être humain au coeur de la question, mérite notre plus grande attention. Le principal intérêt que nous voyons dans cette notion de sécurité humaine est qu'elle traite d'une manière globale la liberté à trois niveaux définie dans la Déclaration du Millénaire : être à l'abri du besoin, être à l'abri de la crainte et avoir la liberté de vivre dans un environnement plus sain et plus propre.

En cette époque de mondialisation émergeante, il devient de plus en plus évident qu'aucun pays ne peut assurer sa sécurité à lui seul. Cette indivisibilité de la sécurité humaine mondiale exige que chaque pays de la communauté internationale fasse preuve d'une véritable solidarité et d'une responsabilité collective afin de pouvoir efficacement relever les formidables défis à l'entame du nouveau millénaire.

Après plusieurs décennies d'efforts de développement, le nombre de pauvres dans le monde demeure si élevé qu'il devient embarrassant. L'exclusion, la marginalisation et l'inégalité entre les pays et au sein des pays sont davantage exacerbées par les menaces transfrontalières existantes et à venir.

Avec le recul, on pourrait décrire les années 90 comme une décennie d'engagements envers le développement, avec une série de conférences internationales et de sommets internationaux ayant abouti à des déclarations et des plans d'action importants. Pourtant aujourd'hui, à de nombreux égards, le monde ne se trouve pas en meilleure forme. La question légitime s'ensuit : pourquoi ? La communauté internationale, de plus en plus vue comme une famille humaine unique vivant dans un village mondial partagé, a-t-elle la capacité de remédier à cette situation ? Techniquement, la réponse correcte semble être oui. Il y a des ressources – financières, humaines et technologiques – pour assurer une vie meilleure. D'un autre côté, on doit admettre également que les raisons sous-jacentes peuvent être variées, car les changements subis et les défis affrontés par le monde au cours de la dernière décennie sont de fait complexes dans leur nature et leur portée.

Pourtant, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le Secrétaire général pour dire que

« Cet écart qui se creuse entre objectifs et résultats est le signe que la communauté internationale n'a pas tenu les engagements cruciaux qu'elle avait pris au cours des années 90. » (A/56/326, par. 81)

La vraie et terrible question est alors : avons-nous suffisamment de volonté politique et de sens de la solidarité pour mettre en place les partenariats véritables qui sont nécessaires pour surmonter la contradiction stupéfiante entre les engagements et l'action ? En dernière analyse, la réponse à cette question doit être affirmative et doit être appuyée par des mesures pratiques et significatives.

Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas respecter nos engagements pendant une autre décennie si nous voulons vraiment garantir la sécurité humaine. Nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas mettre en oeuvre les objectifs ambitieux mais réalisables que nous nous sommes fixés lors du Sommet du Millénaire, l'année dernière. Notre échec pourrait être utilisé pour justifier des actes meurtriers commis par ceux qui représentent une menace pour l'humanité. Par conséquent, faisons en sorte que la première décennie de ce nouveau siècle soit celle de l'action et de la coopération en vue d'un monde plus sûr, plus sain et meilleur. Des efforts supplémentaires sont nécessaires de toute urgence, et les pays riches pourraient montrer

leur solidarité et leur sens des responsabilités en ouvrant leurs marchés, en fournissant un allègement plus important et plus rapide de la dette, et en offrant une assistance au développement mieux centrée et des mesures incitant les flux d'investissement étranger direct à se diriger vers leurs partenaires moins favorisés.

Nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire pour que les conférences prochaines sur le financement du développement, le développement durable et la sécurité alimentaire soient couronnées de succès. Dans la période qui mène à ces événements importants et aux conférences elles-mêmes, nous devons tenir compte des besoins particuliers des économies de petite taille, vulnérables et structurellement défavorisées, afin de leur permettre de s'intégrer au système commercial multilatéral et de tirer parti des possibilités qu'offrent les progrès de la mondialisation. Nous estimons également que la réunion ministérielle internationale sur la coopération dans le domaine du transport en transit, qui aura lieu en 2003, revêt une importance cruciale s'agissant d'accroître la coopération internationale aux fins d'atténuer les obstacles au développement inhérents aux pays en développement sans littoral, comme cela a été reconnu dans la Déclaration du Millénaire.

Ma délégation partage le point de vue selon lequel un engagement en faveur de la sécurité humaine exige une coopération internationale renforcée en matière de prévention des conflits et de renforcement des capacités pour aider les pays à rétablir, à consolider et à maintenir la paix. À cet égard, la Mongolie appuie pleinement le Secrétaire général dans ses efforts visant à faire passer l'ONU d'une culture de réaction à une culture de prévention. Nous estimons qu'une compréhension et un dialogue mutuels entre les divers peuples et les diverses civilisations sont fort nécessaires pour briser le cycle de la méfiance, de la suspicion et des récriminations qui provoquent des conflits ou servent de prétexte à des conflits. Nous savons que la compréhension et le dialogue mutuels sont possibles lorsqu'il y a coopération entre les nations.

Cette session de l'Assemblée générale revêt une importance particulière pour mon pays et sa population, au moment où nous célébrons le quatorzième anniversaire de l'admission de la Mongolie à l'ONU. Le 27 octobre 1961, la Mongolie est devenue un membre à part entière de l'Organisation

mondiale, ce qui revêt une importance historique pour mon peuple. Au cours des années, notre coopération avec les institutions du système des Nations Unies s'est élargie aussi bien en quantité qu'en qualité. Aujourd'hui, la Mongolie est partie à quelque 140 conventions et traités internationaux, et elle est notamment membre de 33 organisations intergouvernementales et de 20 organisations régionales et autres. L'assistance et la coopération de l'ONU ont beaucoup contribué au développement des ressources humaines, au renforcement des capacités, à l'éducation, à la santé et aux technologies de l'information, à la réduction de la pauvreté, à la protection de l'environnement et à l'élaboration d'une réaction adéquate face aux catastrophes naturelles.

Dans le cadre de ce quarantième anniversaire, nous avons entrepris une série d'activités visant à dresser le bilan de notre coopération passée avec les organisations du système des Nations Unies et à définir des domaines prioritaires en vue d'une coopération future. Cet effort a atteint son point culminant lors d'une conférence conjointe organisée par le Gouvernement mongol et l'ONU le 3 septembre, à Oulan-Bator, qui avait pour thème : « Quarante ans de coopération entre la Mongolie et l'ONU : Mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire ». L'essentiel des débats et des conclusions de cette conférence a été incorporé au mémorandum du Gouvernement mongol sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, qui a été distribué comme document officiel de la présente session de l'Assemblée générale.

Au cours des quatre dernières décennies de notre coopération, la Mongolie a tenté de contribuer, lorsqu'elle le pouvait, aux efforts conjoints de la communauté internationale afin de promouvoir la paix, la coopération et le développement. Ma délégation est fière de rappeler que, sur l'initiative de la Mongolie, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur le droit des peuples à la paix, des principes et directives pour les négociations internationales, des résolutions visant à observer chaque année une Semaine du désarmement et des résolutions pertinentes sur l'importance des ressources humaines, les coopératives, les femmes des zones rurales et les besoins particuliers des pays en développement sans littoral. En outre, en tant que partisan résolu des zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde, la Mongolie a déclaré en 1992 que notre propre territoire était une zone exempte d'armes nucléaires, et

elle travaille pour institutionnaliser davantage cette décision.

Reconnaissant le rôle crucial de l'éducation dans le développement humain durable et la sécurité humaine, ma délégation est heureuse de noter que cette session de l'Assemblée générale est sur le point de proclamer, sur l'initiative de la Mongolie, que la période de 10 ans commençant le 1er janvier 2003 sera la décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation.

La Mongolie appuie les opérations de maintien de la paix, y voyant un moyen important de maintenir la paix et la sécurité internationales. Depuis le milieu des années 90, la Mongolie a pris des mesures pour faire des progrès mesurables dans le renforcement de sa capacité en matière de maintien de la paix. Montrant sa volonté de contribuer aux missions de maintien de la paix de l'ONU par le biais d'une participation directe, la Mongolie a signé en 1999 un mémorandum d'accord avec l'ONU sur du personnel et des moyens en attente, afin de fournir des officiers d'état-major, des observateurs militaires et des médecins militaires. La Mongolie se tient prête à coopérer activement avec l'ONU et à apporter une contribution concrète aux opérations de maintien de la paix.

En tant que membre de la Conférence du désarmement, la Mongolie ne peut qu'être pleinement d'accord avec le Secrétaire général, lorsque celui-ci indique au paragraphe 77 de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/56/1), que le « niveau de coopération internationale dans le domaine du désarmement demeure insuffisant ». Afin de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse actuelle, il pourrait sembler recommandable de donner un élan politique à l'ordre du jour en matière de désarmement en organisant une réunion du Conseil de sécurité, au plus haut niveau, ou en tenant une des prochaines sessions de la Conférence du désarmement au niveau des Ministres des affaires étrangères.

Au cours des dernières années, la Mongolie a été un participant actif aux activités internationales visant à renforcer les institutions et les processus de gouvernance démocratique, à garantir le respect des droits de l'homme et à promouvoir la consolidation de la démocratie. La Constitution mongole de 1992 garantit au peuple mongol le respect de ses libertés fondamentales et des droits de l'homme. La Mongolie est partie à tous les grands instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Au début de cette

année, la Mongolie a mis en place une Commission nationale indépendante sur les droits de l'homme. Hier, la Mongolie a signé les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Disposée à partager son expérience récente d'une transition pacifique et simultanée vers la démocratie et une économie de marché, au cours de la dernière décennie, et à apprendre davantage des expériences précieuses d'autres pays, la Mongolie a offert d'accueillir en 2003, à Oulan-Bator, la cinquième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies.

La tâche qui consiste à assurer la sécurité humaine et à promouvoir un développement centré sur l'homme figure en bonne place dans l'ordre du jour de mon gouvernement, comme le prévoit son programme d'action. Reconnaissant l'importance de la qualité de la gouvernance dans la réalisation de ses objectifs de développement, mon gouvernement a approuvé un programme national sur une bonne gouvernance au service de la sécurité humaine afin de faciliter le centrage, la cohérence et la durabilité de son programme d'action. La Mongolie est donc devenue le premier pays qui aspire à garantir la sécurité humaine grâce à la bonne gouvernance. En jouant un rôle de pionnier dans cette voie, nous sommes conscients de la nécessité de bénéficier des connaissances, de l'expertise, de l'expérience et de l'assistance des organisations du système des Nations Unies et des autres membres de la communauté internationale.

Le Gouvernement est déterminé à garantir une croissance économique soutenue en ravivant et en encourageant le développement de l'industrie nationale, en redressant le secteur bancaire, en améliorant le niveau de vie de la population, en réduisant la pauvreté et le chômage, et en garantissant des perspectives sociales et éducatives équitables. Nous allons intensifier nos réformes structurelles et encourager une économie axée sur les exportations et conduite par le secteur privé. L'industrie minière, le traitement des matières premières d'origine animale, le tourisme et d'autres secteurs axés sur l'exportation sont les domaines prioritaires de notre développement. La privatisation des avoirs de l'État, y compris les entreprises publiques les plus rentables, se poursuivra. La création d'un climat favorable à l'investissement étranger est également un objectif prioritaire.

En cherchant à mener simultanément des réformes économiques et politiques, la Mongolie est confrontée à de nombreux défis. Au nom du

Gouvernement mongol, je tiens à exprimer notre sincère gratitude et nos vifs remerciements à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur appui généreux et leur coopération, promis lors de la huitième réunion du groupe d'assistance à la Mongolie, qui s'est tenue en mai dernier à Paris, illustrant ainsi l'appui apporté à la politique et à l'action de mon gouvernement.

La Mongolie continuera à participer activement aux processus multilatéraux et aux organisations internationales telles que l'ONU, et elle ne ménagera aucun effort pour veiller à ce que cette organisation mondiale reste un élément central de la coordination des efforts de la communauté des nations en faveur de la paix et du développement dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Premier Ministre de la Mongolie de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Enkhbayar, Premier Ministre de la Mongolie, est escorté de la tribune.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie, S. E. M. Jakaya Kikwete.

M. Kikwete (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection indique clairement la confiance que placent en vous tous les membres de l'Organisation et la haute estime dans laquelle ils tiennent vos qualités de dirigeant et votre savoir-faire diplomatique. Nous vous souhaitons le succès dans les tâches qui vous attendent. Je veux vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Nous tenons également à saluer votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, qui a bien rempli sa mission.

Permettez-moi de présenter mes sincères félicitations au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la manière remarquable et la distinction avec lesquelles il continue de gérer et diriger les affaires de l'Organisation. Sa réélection à un second mandat atteste la confiance que nous avons en lui. Le prix Nobel de la paix a été décerné cette année à lui-même

et à l'ONU, ce qui constitue une reconnaissance de ses talents personnels et de ses éminentes contributions au renforcement de cette organisation mondiale. C'est également une reconnaissance de la magnifique performance de l'ONU et de ses remarquables succès dans la recherche de la paix, de la solidarité et de la prospérité mondiales.

Alors que nous applaudissons et félicitons le Secrétaire général et l'ONU de leurs remarquables succès, les horribles attaques terroristes du 11 septembre contre les États-Unis nous rappellent clairement que la lutte en faveur d'une paix mondiale durable est loin d'être gagnée. Assez bizarrement, cette lutte peut prendre des dimensions nouvelles et dangereuses lorsque des avions, remarquable invention humaine pour la circulation rapide des personnes, des biens et des services entre des endroits éloignés, peuvent se convertir en armes utilisées dans des attaques terroristes.

Venant d'un pays qui a été victime d'une attaque terroriste – l'attentat à la bombe contre l'ambassade des États-Unis à Dar es-Salaam, en 1998 – je comprends très bien la douleur, la colère et le besoin de vengeance de la part du Président George Bush, de son gouvernement et du peuple des États-Unis d'Amérique. En ce jour fatidique, où 11 de nos concitoyens sont morts et plus de 70 ont été blessés, le Gouvernement et le peuple de mon pays ont ressenti exactement la même chose. Nous ressentons donc et nous partageons la douleur et le chagrin du peuple des États-Unis et nous appuyons son droit et celui de son gouvernement à chercher réparation et à lutter contre les auteurs de ce crime haïssable.

Le terrorisme est un crime horrible par sa brutalité et par les victimes qu'il fait. Il est gratuit, cruel et aveugle. Le monde doit s'unir pour le combattre et le vaincre. Permettez-moi de réaffirmer les promesses, la résolution et la volonté de la Tanzanie de continuer à participer pleinement aux efforts de la lutte contre le terrorisme.

Les événements du 11 septembre nous rappellent une fois de plus la nécessité d'accélérer le processus de mise en place de la Cour pénale internationale.

Je voudrais également exprimer nos sincères condoléances aux familles des personnes disparues dans le tragique accident d'avion survenu hier. Nos pensées et nos prières les accompagnent dans leur peine.

C'est la première session de l'Assemblée générale depuis le Sommet du Millénaire, qui s'est tenu ici l'année dernière. Au cours de ce Sommet, les dirigeants du monde ont défini l'ordre du jour et les stratégies de notre organisation pour ce nouveau siècle. Il existait, d'un accord général, une détermination de continuer à oeuvrer de concert pour faire face aux nombreux problèmes hérités du siècle précédent. Ma délégation estime que cette session de l'Assemblée générale et celles qui suivront devraient traduire cet engagement en mesures concrètes.

Permettez-moi ici même de partager avec l'Assemblée quelques réflexions sur ce qui pourrait constituer les grandes priorités de l'ONU. La Tanzanie aimerait voir une Organisation des Nations Unies qui continue d'être le garant de la paix et de la sécurité dans le monde, une organisation pour qui le développement serait au centre de ses activités et objectifs principaux, et une organisation qui continue de lutter pour la justice et l'égalité entre les peuples et les nations dans le monde entier.

Le renforcement, la revitalisation de l'ONU est un impératif sur lequel nous nous sommes tous mis d'accord il y a près de 10 ans. Nous avons fait un travail remarquable de restructuration du Secrétariat et des organismes des Nations Unies. Il est regrettable que la réforme et la restructuration du Conseil de sécurité continuent de nous échapper. Le processus, commencé il y a sept ans, n'est pas encore parvenu au résultat attendu. Ce qui est inquiétant, c'est que pour certains, cela ne semble plus être une question prioritaire.

La Tanzanie pense que l'élargissement de la composition des deux catégories de membres du Conseil de sécurité est tout aussi pertinent et souhaitable aujourd'hui qu'il y a sept ans. Nous aimerions réaffirmer notre appui au principe de la représentation équitable des États Membres sur la base de leurs régions géographiques. En particulier, nous voudrions rappeler notre appui à la demande de l'Afrique de disposer de deux sièges permanents. En tant que continent ayant le plus grand nombre de membres dans l'Organisation, une telle représentation est fort méritée. Nous pensons également que le moment est venu d'examiner sérieusement les circonstances et les modalités permettant le recours au droit de veto. Nous sommes d'avis que ce droit doit être utilisé pour faire avancer les intérêts du monde et non pas des intérêts nationaux étroits.

Au Sommet du Millénaire, les dirigeants du monde ont souligné que le programme de développement devrait continuer d'être au centre des objectifs et activités de l'ONU. Nous savons que l'Organisation n'est pas une institution importante de financement, mais au fil des ans, l'ONU a été la force morale étayant les nombreuses décisions difficiles qui ont été prises pour faire face aux problèmes économiques graves. L'ONU a organisé plusieurs réunions où ont été examinés et où continuent d'être examinés plusieurs éléments du programme de développement, et où des décisions ont été prises. Nous souhaitons que l'ONU continue de remplir ce rôle.

En cette période de ralentissement économique à l'échelle mondiale tel que celui que nous connaissons aujourd'hui, la tâche consistant à forger de nouvelles stratégies pour faire face aux problèmes inextricables de la pauvreté, de la faim, de la maladie, des privations et de la dégradation de l'environnement devient en fait extrêmement difficile. Nous espérons que la crise économique actuelle ne durera pas longtemps, sinon ses conséquences pourraient être mauvaises pour nous tous, en particulier pour les pays en développement. Je voudrais également ajouter que l'Afrique, continent où se trouvent 34 des 48 pays les moins avancés, aura le plus à en pâtir.

Compte tenu de cette situation, cet organe mondial, les pays donateurs et les pays les moins avancés doivent faire un effort collectif pour veiller à ce que ces problèmes et beaucoup d'autres soient abordés de manière collective. Je sais qu'il n'y a pas de solutions rapides face à de tels problèmes. Toutefois, l'ONU devrait, entre autres choses, s'attacher à bâtir ce genre de partenariats.

Il est indéniable que, pour que le développement ait un sens dans le contexte de pays en développement comme la Tanzanie, la disponibilité de l'aide publique au développement (APD), les flux financiers à long terme et l'accès à la technologie et aux marchés de pays développés sont indispensables. Cela jouera un rôle de catalyseur pour renforcer les capacités nationales d'offre.

Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que, pour ce qui concerne la disponibilité de l'APD, la situation n'est toujours pas encourageante. La plupart des pays développés sont loin d'avoir atteint l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit national

brut à l'APD, comme cela avait été convenu en 1970 et réaffirmé au Sommet de Rio en 1992. Ce qui est plus inquiétant pour nous, c'est le fait que la baisse de l'APD continue sans se ralentir malgré les nombreux appels. Ma délégation aimerait une fois de plus saisir cette occasion pour demander aux pays développés de remplir le devoir historique qui est le leur envers l'humanité. Nous espérons que l'ONU demeurera saisie de la question et saura montrer la voie.

Le flux d'investissement étranger direct (IED), si important pour favoriser la croissance dans nos pays, laisse beaucoup à désirer. Jusqu'à présent, l'IED n'est ni ce que nous souhaitions, ni ce que nous attendions.

L'aspect douloureux du problème est que nombre de nos pays ont fait tout ce qui leur était demandé en vue de créer un environnement favorable à l'investissement étranger direct; et pourtant, il y en a peu qui arrivent. Prenez l'exemple de mon pays, où nous avons créé, par une loi du Parlement, un cadre financier, légal et institutionnel aussi attractif et compétitif que tout autre existant dans le monde. Nous avons un environnement macroéconomique sain; il existe une stabilité politique; la bonne gouvernance et la démocratie sont bien vivantes, et pourtant les flux d'investissement étranger direct sont minimes.

L'expérience de mon pays est celle de nombreux pays du monde en développement. Nous ne savons pas que faire d'autre. Peut-être quelqu'un pourrait-il se proposer et nous le dire. Tout en continuant de lancer des appels aux pays développés pour faire davantage, nous sollicitons l'indulgence des Nations Unies. À cet égard, nous saluons et soutenons la convocation de la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue en mars prochain. Nous espérons que la question de l'aide publique au développement (APD) et de l'investissement étranger direct sera examinée comme il se doit. Je promets la pleine participation de la Tanzanie à cette Conférence.

Un accès aisé des pays en développement aux technologies et marchés du monde développé pourrait contribuer substantiellement à l'atténuation, et à l'élimination à terme, de la pauvreté dans le monde. Il y a des faits encourageants dans le domaine de l'accès aux marchés, avec des initiatives telles que l'*Africa Growth and Opportunity Act*, qui permet à plus de 1 800 produits des pays de l'Afrique subsaharienne d'accéder au marché américain sans droits de douane ni quotas, et l'Accord de Cotonou, qui permet à tous

les produits, excepté les armes, des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique d'accéder à l'Union européenne sans droits de douane ni quotas.

Nous espérons que les initiatives prises par le Japon au titre de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) et par la République populaire de Chine dans le cadre du Forum de coopération Chine-Afrique iront encore plus loin et offriront des possibilités similaires à celles offertes par l'*Africa Growth and Opportunity Act* et l'Accord de Cotonou. Nous espérons sincèrement que les quatre initiatives déjà citées prises par les États-Unis, l'Union européenne, la Chine et le Japon atténueront aussi les difficultés vécues par nos pays pour accéder aux ressources financières, scientifiques et technologiques disponibles dans ces pays. Alors que nos pays continueront de discuter avec les pays développés, aux plans bilatéral et multilatéral, dans diverses instances, l'ONU ne devrait jamais perdre de vue la nécessité de nous aider.

Le problème de la dette extérieure des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, continue de lancer un grave défi aux efforts de développement de ces pays. Le service de la dette extérieure continue de faire passer à l'arrière-plan les investissements sociaux prioritaires dans nos pays respectifs. En Tanzanie, par exemple, le service de la dette atteint en moyenne le tiers du budget total de l'État. Avec un autre tiers dépensé pour payer les salaires, le Gouvernement ne dispose que d'un tiers du budget pour assumer ses tâches, qui vont du maintien de l'ordre public à la fourniture des services de base sociaux et économiques. Cela montre clairement que la réduction de la dette et l'annulation de la dette pour des nations telles que la mienne aideraient considérablement le Gouvernement à assumer ses responsabilités.

À cet égard, la Tanzanie se félicite des diverses mesures prises par la communauté internationale visant à faire face à ce problème chronique d'endettement. Notre seule préoccupation est qu'en dépit de toutes ces mesures, l'ampleur de la dette continue de prendre des proportions dangereuses. Des mesures plus « chirurgicales » devraient donc être prises pour faire face plus efficacement à ce problème paralysant.

Je voudrais à présent parler de questions liées à la paix et à la sécurité. Je voudrais d'abord dire qu'il est réconfortant de voir le Conseil de sécurité s'engager

davantage dans le processus de règlement de la crise dans la région des Grands Lacs. Le Gouvernement tanzanien est attaché à la création d'une région des Grands Lacs sûre et stable. À cet égard, je voudrais assurer les Nations Unies que nous continuerons de jouer un rôle positif pour aider les peuples du Burundi et de la République démocratique du Congo à vivre en paix, une paix qu'ils méritent tant.

Il est encourageant de noter qu'en dépit de difficultés, l'application de l'Accord de Lusaka en République démocratique du Congo est sur la bonne voie. Nous sommes très heureux que le dialogue intercongolais continue. Je voudrais saisir cette occasion pour lancer aux parties au conflit un appel à maintenir ce cap. Nous demandons également au Conseil de sécurité de rester saisi de la question, et à la communauté internationale de fournir les ressources financières nécessaires d'urgence pour faciliter le dialogue.

Nous saluons la mise en place du gouvernement de transition au Burundi. Nous espérons que cet événement historique, qui marque l'aboutissement de négociations politiques longues et ardues, sera également le début d'un processus irréversible qui mettra fin aux longues années de douleurs et de souffrances endurées par le peuple du Burundi. En fait, la sous-région continue de travailler à faire cesser les hostilités et assurer à terme un accord de cessez-le-feu entre les rebelles et le Gouvernement. À cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour évoquer trois points.

Premièrement, je voudrais réitérer les appels antérieurs lancés par la Tanzanie aux dirigeants du Front pour la défense de la démocratie (FDD) et des Forces nationales de libération (FNL) à adopter une attitude raisonnable et à s'associer au processus d'Arusha. Je pense qu'il n'y a rien pour quoi ils se battent qui ne soit discuté et décidé dans l'Accord d'Arusha. Même s'ils ont la nette impression que quelque chose ne figure pas dans cet Accord, celui-ci fournit aux parties des possibilités de discuter de ces aspects.

Deuxièmement, la Tanzanie est disposée à travailler avec le nouveau gouvernement et à faire tout son possible pour l'aider à réussir. Nous sommes prêts à travailler avec le nouveau gouvernement à Bujumbura et avec le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU) afin d'engager un dialogue avec

les rebelles et de les encourager à s'associer à l'Accord d'Arusha.

La troisième question concerne le rapatriement des réfugiés burundais vivant en Tanzanie. Il est inutile de dire que le retour des réfugiés dans leur patrie est un aspect vital du processus d'apaisement et de normalisation dans ce pays troublé. Accueillant plus de 800 000 réfugiés du Burundi, la Tanzanie espère que le rapatriement de ces réfugiés figurera parmi les questions prioritaires lors de la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha. Nous espérons sincèrement que dans cette opération, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) inclura non seulement le demi-million de personnes des camps qu'il gère à Kigoma et Ngara, mais également les plus anciens dossiers de quelque 300 000 personnes, qu'il a laissé à la Tanzanie le soin de gérer.

Il est regrettable que Savimbi et l'UNITA, organisation renégate, continuent d'être une menace en Angola. L'ONU et la communauté internationale doivent faire davantage pour arrêter cette menace. Si l'on a pu agir au Kosovo et en Sierra Leone contre des dirigeants criminels, pourquoi ne pas le faire contre Savimbi et l'UNITA? Je pense que cela peut se faire; il suffirait de faire preuve de courage politique.

S'agissant du Sahara occidental, la Tanzanie réaffirme sa position bien connue, à savoir que c'est une question de décolonisation et que le peuple sahraoui a le droit de décider de son avenir à travers un référendum, comme le stipulent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous craignons que renoncer à cette voie ne conduise à de fâcheux événements.

Il est regrettable que la situation au Moyen-Orient demeure trouble et explosive. Nous espérons que les négociations de paix entre la Palestine et Israël seront réactivées par un engagement résolu de toutes les parties. L'ONU a un rôle majeur à jouer en s'assurant que le processus de paix soit remis sur rails. L'engagement pris par le Président Bush concernant la création de l'État de Palestine, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité, est tout à fait rassurant. Nous espérons que cela sera suivi d'effet et que le Gouvernement américain assumera de nouveau son rôle dirigeant.

En tant que pays hôte du Tribunal pénal international pour le Rwanda, nous ne pouvons que réitérer notre appel au maintien de l'appui au Tribunal.

La mission du Tribunal de traduire en justice les responsables du génocide au Rwanda se poursuit normalement, et c'est réconfortant. Contrairement à la publicité négative qui lui était faite antérieurement, le Tribunal est de plus en plus apprécié pour son travail, et à juste titre.

Pour terminer, je ne peux manquer d'évoquer la maladie débilitante du VIH/sida. L'impact de ce fléau mondial est non seulement un défi scientifique et médical majeur, mais aussi une menace à l'existence même de l'humanité. Lors de la session extraordinaire du mois de juin sur le VIH/sida, nos dirigeants se sont prononcés sur ce fléau et ont exprimé leur détermination de le combattre. Je voudrais exprimer notre gratitude pour le rôle dirigeant des Nations Unies, et notamment pour l'engagement pris par le Secrétaire général de combattre cette crise mondiale, qui n'épargne aucune région du monde.

Je pense qu'avec une volonté politique résolue, la guerre contre cette pandémie mondiale pourra être gagnée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, S. E. M. Jozias van Aartsen.

M. Van Aartsen (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Comment peut-on se trouver près des cendres encore fumantes du World Trade Center et ne pas être épli d'incrédulité, de colère et d'impuissance? Comment peut-on ne pas ressentir l'énormité de ce qui est arrivé au mois de septembre, comment pourrait-on ne pas ressentir de la compassion pour tous ceux qui ont perdu un proche? À « ground zero », nous sommes non seulement témoins de la mort et de la destruction, mais nous sommes aussi témoins de la manière dont les valeurs américaines ont été attaquées. Ces valeurs sont des valeurs partagées. C'est pourquoi le peuple que je représente est maintenant fermement uni derrière les États-Unis.

Quelle que soit notre émotion, nous devons aller au-delà de la colère et du sentiment d'impuissance que nous éprouvons. Au-delà de nos larmes, nous devons trouver les moyens d'agir, et au-delà de l'amertume, prendre conscience de la nécessité. Nous devons faire de cette compassion un instrument de solidarité, et laisser cette solidarité nous guider vers l'action commune. Nous avons besoin d'un plan – en un mot, nous devons nous tourner vers l'Organisation des Nations Unies.

La réaction de l'ONU dès le début de la crise a été rapide et responsable. Alors que nous réunissons cette semaine, nous devons essayer de maintenir cette dynamique. Et c'est précisément ce que nous sommes en train de faire. Il y a quelque chose que j'ai discerné au cours des premières journées de ce débat général – je veux parler de la détermination – la détermination de faire en sorte que l'ONU soit utilisée sur différents fronts, en fonction de toutes ses potentialités, comme centre de gravité de nos actions communes. Nos actions communes pour faire face à une menace mondiale, actions communes pour maintenir l'ordre international.

Quelles leçons avons nous tirées jusqu'ici en ce qui concerne cette action commune? Trois leçons. La première est que la loi doit être bien ancrée. Nous disposons d'un vaste ensemble de règles juridiques pour nous guider dans ces temps difficiles, et d'autres règles sont en cours d'élaboration. Le Conseil de sécurité nous a donné un exemple frappant d'innovation dans l'établissement des règles. Contraignante au regard du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, la résolution 1373 (2001) décide des mesures à prendre non pas face à une menace précise ou à une rupture de la paix, non pas contre un État Membre particulier, mais lorsqu'il s'agit de faire face à un phénomène, une menace posée à nos valeurs humaines et à nos intérêts économiques – en bref, des mesures contre des ennemis non identifiés. En élaborant une nouvelle forme de droit, le Conseil a fait preuve d'innovation. Ceci est encore plus vrai compte tenu du fait qu'il a créé le Comité contre le terrorisme qui est chargé de suivre l'application de sa décision.

De concert avec nos partenaires de l'Union européenne, nous avons sérieusement entrepris d'appliquer la résolution 1373 (2001). Il en est un aspect qui est particulièrement important pour nous : la promotion de la ratification de toutes les conventions de lutte contre le terrorisme et le suivi de l'application de ces conventions. Mon pays sur ce plan peut offrir certaines connaissances techniques que nous partagerons volontiers. Dans l'intervalle, une convention générale contre le terrorisme est à l'étude et c'est une bonne chose. Mais nous nous perdons dans la définition du terrorisme, et c'est une mauvaise chose. N'oublions pas qu'il nous a fallu 20 ans pour parvenir à une définition sans grande valeur de ce qu'est une agression. Le monde ne peut attendre aussi longtemps.

Qui plus est, lorsque le terrorisme vous menace directement, nul besoin qu'on vous le dise.

En plus de l'établissement de règles, le vrai défi est l'application de ces règles. Dans ce domaine il y a beaucoup à faire. Par exemple, juste avant l'été, nous avons perdu notre élan dans la lutte contre les armes biologiques et, partant, contre le bioterrorisme également. Le monde est un endroit redoutable. La maladie du charbon est simplement une raison parmi d'autres qui doit nous inciter à retrouver cet élan. Nous devons reprendre nos efforts en vue de faire de la Convention sur les armes biologiques un instrument qui puisse vraiment nous permettre de changer la situation.

La nécessité de renforcer la sécurité est immédiate, globale et évidente. Après ce qui s'est passé le 11 septembre, personne ne le nierait. Mais nous devons aussi nous préoccuper des inconvénients de la sécurité. Notre système de valeurs risque en partie d'être en difficulté lorsque les gouvernements chercheront à renforcer la sécurité publique, et par là j'entends les droits et les libertés fondamentales de la personne humaine. En tant que particuliers nous devons être prêts à faire des concessions et il est certain que nous devons accepter certaines intrusions dans notre vie privée. Mais on ne peut pas non plus nous demander de vivre de façon permanente en état de siège. Partout où nous devons trouver un équilibre, il faut que nous le fassions avec sagesse. Il y a déjà longtemps, nous avons fixé des limites au-delà desquelles nous ne pouvons pas aller; nous ne pouvons pas aller à l'encontre des principes fondamentaux des droits de l'homme. Ces principes sont le véritable indice de notre évolution et de notre civilisation. Si nous nous dérobons, nous perdons notre position de supériorité morale. Si nous transigeons, nous perdons face à ceux qui nous assiègent.

C'est notre propre système de valeurs qui est ici mis à l'épreuve. Au cœur de ce système se trouve la notion de tolérance. Toutefois, la tolérance doit venir de tous. La tolérance ne signifie pas que l'on cède devant l'intolérance. Elle ne suppose pas que l'on fléchisse sous la moindre pression. La tolérance signifie que l'on a le courage de ses opinions et que l'on définit clairement la limite à ne pas franchir lorsque nos valeurs fondamentales sont remises en question. C'est là la première leçon.

La deuxième leçon est qu'il y a des «trous noirs» dans l'ordre international : des États défaillants. Nous avons toujours su qu'ils existaient, mais nous n'avons jamais vraiment su comment nous en occuper. Pourquoi devons-nous nous intéresser aux États défaillants? Pour plusieurs raisons. Il y a par exemple la quantité de drogues, d'argent de la drogue, d'armes, de chefs de guerre qui se déversent à partir de l'Afghanistan; les diamants de la guerre qui sortent de l'Afrique. Pensez à la manière dont les États défaillants attirent les parasites et à celle dont ils deviennent le terreau fertile du terrorisme, un refuge pour la criminalité internationale. Pensez aussi à la paix et à la sécurité; comment les pays en déliquescence handicapent leur propre population; comment ils passent outre aux règles du jeu et comment tous leurs voisins en pâtissent.

Comment doit-on agir face à ces États défaillants? La question n'a jamais reçu de réponse systématique. Il faut d'abord que les États Membres de cette Organisation reconnaissent que ces États défaillants posent bel et bien un problème. Ce problème pourrait même s'avérer le problème le plus dangereux du nouveau siècle. Nous devons donc désormais mettre au point une stratégie commune dans le cadre de l'ONU.

Quels sont nos objectifs? Quelles sont nos ambitions? Pouvons-nous nous y prendre à temps pour empêcher les États de devenir défaillants? Y a-t-il des signes avant-coureurs qu'il faut guetter? Si ces signes sont là, est-ce que nous avons les moyens et la volonté politique d'agir? Une fois que les États sont en déliquescence, devons-nous essayer de remédier à la situation? Est-ce que nous choisissons de mettre un terme aux conflits, partout où il y a des conflits ou bien est-ce que nous nous contentons d'apporter une aide humanitaire? Toutes ces questions valent la peine d'être posées.

J'ai la conviction qu'une intervention extérieure ne peut avoir qu'un effet limité. Je ne crois pas qu'une injection massive d'aide soit la bonne réponse au problème des États défaillants. D'une part, les donateurs hésitent à verser de l'argent dans un trou sans fond. Mais chose plus importante encore : la solution ne doit pas venir de l'extérieur mais de l'intérieur. Même dans le pays le plus pauvre, tout comme dans le reste du monde, il y a des personnes instruites qui sont résolues à édifier un avenir meilleur pour leurs enfants. Il faut les aider à appliquer le

principe de la bonne gouvernance et à construire une société civile viable. Il est toutefois primordial qu'elles prennent en mains leur destinée. Les États défailants eux aussi ont la capacité d'améliorer leur sort. Ce n'est en fait que s'ils améliorent leur sort qu'ils ne seront plus défailants. Notre rôle doit être de les aider à accentuer ces capacités et à les favoriser.

Troisième leçon : l'Organisation des Nations Unies doit faire ce qu'il convient de faire. L'Alliance du Nord est entrée aujourd'hui dans la ville de Kaboul. Ce qui rend encore plus impératif le fait que nous débattions de l'Afghanistan à l'ONU.

Un consensus de plus en plus net se fait jour concernant le rôle qu'aurait à jouer l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan après la chute des Talibans. J'y souscris entièrement. Mais un rôle central qui consistera en quoi? Car, ne nous y trompons pas : une fois que les bombardements se seront arrêtés, les difficultés seront toujours aussi nombreuses. Le pays est non seulement accidenté et ruiné, mais sa taille est comparable à celle de l'Europe centrale et son territoire est plein de mines terrestres. Les combats entre les factions vont très certainement se poursuivre. L'Organisation des Nations Unies peut faire beaucoup, mais nous devons prendre garde à ne pas l'envoyer dans une mission impossible. Plutôt que d'appeler l'Organisation des Nations Unies à intervenir dans des domaines où elle présente des faiblesses, faisons appel à elle pour des domaines où elle fait preuve de force.

Par exemple, prenons la gouvernance, qui est une grande préoccupation pour nous tous. Bien que nous essayions de tout faire pour l'éviter, une vacance du pouvoir est une perspective réaliste, étant donné que le conflit tribal en Afghanistan est aussi vieux que l'histoire du pays. Les Afghans sont un peuple fier. L'hostilité ressentie à l'égard d'une intervention étrangère est forte. Le pays doit être dirigé de l'intérieur. Nous devons chercher à mettre en place à la fois un Gouvernement intérimaire largement représentatif et une structure permanente stable. Sans nous précipiter dans un processus électoral, nous devons vérifier que ce règlement politique est appuyé par la population. Dans ce processus, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle central en tant que catalyseur et en tant que conseiller, mais non pas en tant que gouverneur. L'Afghanistan n'est pas le Timor oriental. Il est important aussi que tout règlement soit appuyé par les États voisins ainsi que par une résolution du Conseil de sécurité.

S'agissant de la sécurité, en l'absence d'une armée nationale opérationnelle, des arrangements militaires transitoires sont essentiels. Ils sont essentiels afin de créer un environnement propice à la reconstruction et au retour des réfugiés dans leurs foyers. Choisir la bonne formule est critique. Une opération de maintien de la paix des Nations Unies classique risque de ne pas être une bonne idée – en tout cas pas pour l'ensemble du pays. Les soldats affectés au maintien de la paix sont toujours fournis par les États sur une base volontaire. Objectivement, le nombre de soldats nécessaire pour un pays de cette taille ne serait certainement pas atteint. En Bosnie, nous avons appris à nos dépens le prix qu'il y a à payer lorsque nous envoyons une force des Nations Unies insuffisante. Nous devons veiller à éviter qu'une autre Somalie ne se reproduise. D'autres formules d'arrangements en matière de sécurité sont possibles, et nous devons y réfléchir entièrement. Dans un autre contexte, l'Ambassadeur Brahimi nous a fait part d'une vaste gamme d'enseignements tirés concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous devons les prendre en compte sérieusement. Maintenant, en tant que Représentant spécial, il doit bénéficier de tout l'appui qu'il attend de nous.

En ce qui concerne le déminage, l'Afghanistan a plus de mines que n'importe quel autre pays au monde. Le relèvement du pays ne sera pas possible tant que ces mines demeureront en place. Nous devons nous en débarrasser, et l'Organisation des Nations Unies peut nous aider en la matière. Nous devons payer l'addition.

En ce qui concerne la reconstruction, nous devons tirer parti du fait que l'Organisation des Nations Unies occupe une position unique lorsqu'il s'agit de déployer des opérations sur le terrain ou de coordonner des opérations lancées par d'autres. Ne nous limitons pas à l'Organisation des Nations Unies et ce qu'elle représente ici à New York, mais élargissons cette vision à l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les institutions de Dumbarton Oaks et Bretton Woods. Nous devons faire peser le système de tout son poids sur l'avenir de l'Afghanistan. Je pense ici à l'Organisation mondiale de la santé et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, à l'Organisation internationale du Travail et au Programme alimentaire mondial, au Programme des Nations Unies pour le

développement et à la Banque mondiale. Il n'est pas nécessaire de mettre en place un mécanisme entièrement nouveau. Le Groupe d'appui à l'Afghanistan est pleinement opérationnel, et nous devons en tirer parti.

Tout particulièrement maintenant, le peuple afghan, pris entre deux feux, a un sort qui est loin d'être enviable. Sa détresse ne cessera pas une fois que les canons se seront tus. Les stocks alimentaires, le système de santé, le logement, les infrastructures, l'enseignement, l'agriculture – les sujets de préoccupation sont nombreux. Mais nous devons tous y apporter notre part. Nous ne faisons peut-être pas partie du problème afghan, mais nous devons faire partie intégrante de la solution.

Et encore une fois, la reconstruction ne peut pas être imposée à une nation. Ici aussi, il faut qu'il y ait un effort de redressement qui vienne de l'intérieur. Tous les hommes, et surtout les femmes d'Afghanistan, doivent à nouveau devenir maîtres de leur destin et de leur avenir. C'est en eux que réside la réponse.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas un simple « sigle inefficace » comme pourrait le suggérer un message malencontreux sur Internet. La coopération multilatérale est la seule réponse valable aux problèmes mondiaux. Le multilatéralisme c'est la solidarité prenant la forme d'un plan concret. Comme je l'ai dit, la réaction du système des Nations Unies au lendemain du 11 septembre a été rapide et responsable. Afin de maintenir cette dynamique, nous, les États Membres, devons faire preuve de la résistance, de l'appui et de la détermination nécessaires à sa réalisation. Nous ne sommes pas sans reproche. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas aller plus vite que nous ne le lui permettrons; ce qui veut dire que nous devons nous employer à la rendre fonctionnelle. Ceci veut dire que nous devons aussi lui allouer les ressources indispensables, ainsi que la doter de la volonté politique, afin de lui donner l'impulsion et la dynamique nécessaires.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Mahawa Bangoura Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Guinée.

Mme Camara (Guinée): Je voudrais associer mon pays et ma délégation à la douloureuse épreuve que vient de subir de nouveau la ville de New York à la suite de l'accident du vol de l'American Airlines

survenu hier. Au Gouvernement des États-Unis d'Amérique, à notre ville hôte et à toutes les familles éplorées, j'adresse les condoléances du Gouvernement et du peuple guinéens.

Il y a un an, en ces lieux mêmes, les hauts dirigeants du monde ont, dans un élan unanime, engagé une réflexion d'ensemble sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies au XXI^e siècle et sur les moyens de réaliser pleinement ses objectifs, en vue de bâtir ensemble un monde de paix, de progrès et de solidarité. L'historique Déclaration issue du Sommet du Millénaire a mis l'accent sur la nécessité d'ouvrir une ère nouvelle aux relations internationales.

C'est au moment où la communauté internationale se préparait à procéder au premier examen de la mise en oeuvre des recommandations et décisions de ce Sommet que des actions terroristes sans précédent sont venues assombrir nos espoirs. Ces actions, dont furent victimes les États-Unis d'Amérique le 11 septembre 2001, ont profondément choqué la conscience de tous les peuples. La barbarie et la violence de ces attaques terroristes, ainsi que la menace du bioterrorisme, constituent de graves atteintes à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation voudrait encore une fois témoigner de sa compassion au peuple des États-Unis et singulièrement aux familles des nombreuses victimes. La République de Guinée condamne ces actes inadmissibles et considère que la lutte contre le terrorisme devra être la préoccupation de tous les États en vue de le combattre et de l'éradiquer. Elle soutient fermement toute mesure visant à éliminer les bases du terrorisme international et s'associe pleinement à la communauté internationale pour donner une réponse globale et universelle à ce fléau.

La cinquante-sixième session de l'Assemblée générale se tient donc dans un contexte marqué par cette nouvelle situation préoccupante pour la paix et la sécurité internationales. Vous comprendrez alors, Monsieur le Président, la satisfaction de ma délégation de vous voir présider cette session. Ma délégation est persuadée que votre riche expérience, ainsi que vos grandes qualités de diplomate constituent un gage certain de la réussite de nos débats. Je voudrais vous assurer de la coopération et du soutien de la délégation guinéenne.

Je voudrais également d'exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. M. Harri Holkeri, pour l'excellent travail accompli sous sa présidence.

À notre frère, Kofi Annan, ma délégation voudrait renouveler les vives félicitations de S. E. le général Lansana Conte, Président de la République de Guinée, pour sa brillante réélection à la tête de notre organisation. L'hommage unanime, qui lui a été rendu, honore tout le continent africain et témoigne de ses grandes qualités et de son engagement en faveur de la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies. Le prix Nobel de la paix qui vient de lui être décerné conjointement avec notre organisation, est une illustration éloquente de cet engagement et constitue un encouragement à poursuivre l'action au service de la paix et de l'entente entre les peuples.

L'attribution du prix Nobel de la paix pour l'année 2001 à l'Organisation des Nations Unies constitue, sans aucun doute, la reconnaissance de son rôle dans la réalisation de ses objectifs, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le développement de la coopération entre les nations. L'Organisation des Nations Unies s'avère davantage aujourd'hui comme le creuset indispensable de concertation entre les nations. Toutefois, le renforcement et le perfectionnement de l'ensemble de son système sont vivement souhaités par la quasi-totalité de ses Membres.

Mon pays, la République de Guinée, tout en renouvelant son appui au processus de réforme initié par le Secrétaire général, voudrait souligner la nécessité du renforcement des principaux organes de l'Organisation. Il se félicite des actions engagées par votre prédécesseur, Monsieur le Président, pour une rationalisation des méthodes de travail de l'Assemblée générale afin de dynamiser son rôle. Nous souhaitons que cet élan se poursuive.

Ma délégation voudrait également réaffirmer son appui à la restructuration du Conseil de sécurité, aussi bien dans sa composition que dans ses méthodes de travail, afin de lui permettre de mieux garantir les intérêts de tous les États Membres. Je voudrais saisir cette opportunité pour exprimer, au nom de mon gouvernement, notre gratitude à tous les États pour leur appui unanime qui a permis l'élection de la Guinée comme membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2002-2003. La République de Guinée s'efforcera, durant son mandat, de contribuer

activement au maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

La paix et la sécurité continuent d'être menacées en maints endroits du monde. Au Moyen-Orient, l'intolérance et l'intransigeance ont conduit à une dangereuse escalade de la violence qui, si elle n'est pas maîtrisée à temps, pourrait conduire à l'embrasement de toute la sous-région. La République de Guinée voudrait lancer un appel à toutes les parties pour les inviter à plus de retenue afin de favoriser la reprise du processus de paix. Mon pays se prononce en faveur de l'application intégrale des recommandations de la Commission Mitchell et de la mise en oeuvre de mécanismes de suivi efficaces. L'envoi d'observateurs internationaux pourrait contribuer à mettre fin à la violence et ramener la quiétude pour toutes les populations. Par contre, l'indifférence et la passivité de la communauté internationale pourraient s'avérer, à terme, préjudiciables à la sécurité au Moyen-Orient.

Ma délégation condamne tous les actes de violence qui ne peuvent conduire qu'à l'aggravation de la situation. À la lumière des graves événements survenus au cours des derniers mois, la communauté internationale devra tout mettre en oeuvre pour amener toutes les parties à accepter le cessez-le-feu et à reprendre le processus de paix. Les armes doivent céder le pas au dialogue devant déboucher sur une paix juste, équitable et durable. Les droits légitimes du peuple palestinien doivent être respectés. De même, l'existence et la sécurité d'Israël doivent être garanties.

Il y a un an, mon pays a été victime d'une agression perpétrée par des groupes rebelles. Cette agression barbare a causé de nombreuses pertes en vies humaines et d'importants dégâts matériels. Suite à ces attaques, le Gouvernement, par ma voix, exprime ici toute son appréciation pour le rôle joué par l'ONU dans l'adoption de mesures adéquates en vue de créer les conditions propices à la restauration de la paix et de la stabilité dans la sous-région. C'est aussi le lieu pour ma délégation de remercier toutes les personnalités et tous les États qui ont contribué à la prise et à l'application de ces mesures. Un an après, l'amorce d'un dialogue initié par la société civile des trois pays – la Sierra Leone, le Libéria et la Guinée – constitue une étape importante dans la recherche de la paix.

La République de Guinée, qui a toujours manifesté sa détermination pour entretenir et raffermir l'amitié, la fraternité, la coopération avec tous les pays

africains en général et les pays voisins en particulier, réaffirme devant cette auguste Assemblée, ses bonnes dispositions pour faire de l'Union du fleuve Mano un modèle d'intégration économique et un espace de cohésion sociale et de stabilité politique.

Cependant, la relance des activités de l'Union reste tributaire du respect des dispositions pertinentes du Traité de coopération fondé sur la non-agression et la sécurité conclu entre les trois pays et du quinzième Protocole à la Déclaration de l'Union du fleuve Mano, signé à Conakry le 8 mai 2000. Un dialogue fructueux entre les trois pays est à ce prix.

Dans le cadre du processus de rétablissement de la confiance et du dialogue entre les pays membres de l'Union du fleuve Mano, des réunions se sont tenues au niveau ministériel successivement à Monrovia, à Freetown et à Conakry. Ces rencontres ont permis de discuter d'importants problèmes liés aux activités des bandes armées dans la sous-région, à la situation des réfugiés, aux mesures de restauration de la confiance, de la paix et de la sécurité, ainsi qu'à la nécessité de réactiver les divers organes de l'Union du fleuve Mano.

S'agissant de la Sierra Leone, mon gouvernement se félicite des résultats encourageants enregistrés dans ce pays, notamment dans le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR). Le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion mis en oeuvre devra être consolidé pour déboucher sur une véritable démobilisation de tous les combattants du RUF pour éviter les erreurs commises au Libéria, où la restauration de la paix après 10 années de guerre civile, n'a malheureusement pas été accompagnée d'un véritable programme de DDR et d'un appui économique et financier conséquent pour conforter l'après-conflit.

C'est le lieu d'exprimer nos regrets pour les maigres résultats obtenus lors de la Conférence de Paris consacrée à cette question et de lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle apporte l'appui matériel et financier requis pour garantir une paix durable en Sierra Leone. Ma délégation fonde son appel sur les recommandations pertinentes contenues dans le rapport Brahimi, et qui ont été adoptées par les principaux organes de l'Organisation. La République de Guinée continuera d'appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la

restauration de la paix, de la sécurité et pour la réconciliation nationale en Sierra Leone.

La question des réfugiés demeure toujours une grande préoccupation pour mon gouvernement. La présence prolongée de centaines de milliers de réfugiés sierra-léonais et libériens, l'impact de cette présence massive sur le plan économique, social, environnemental et sécuritaire continuent de peser lourdement sur la vie économique et sociale de mon pays. La situation des réfugiés a fait l'objet de vives préoccupations de la communauté internationale au moment des attaques rebelles contre mon pays, les régions d'accueil des réfugiés ayant été les cibles privilégiées des agresseurs. À la suite de cette agression, le Gouvernement a pris les dispositions appropriées, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, pour relocaliser les réfugiés dans des zones éloignées des frontières, afin d'assurer leur sécurité.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence décrit à suffisance le contexte de l'assistance humanitaire et les difficultés à surmonter, particulièrement dans les situations d'urgence complexes.

Nous nous réjouissons des missions effectuées dans la sous-région ouest-africaine par différentes structures de l'ONU, et nous nous félicitons des conclusions auxquelles elles ont abouti. Si la résolution de la plupart des questions identifiées par ces missions nécessite une approche intégrée, il n'en demeure pas moins que les problèmes spécifiques à certains pays méritent une attention particulière. En ce qui concerne la Guinée, victime des conséquences des conflits de la sous-région, il serait souhaitable que la communauté internationale lui apporte un appui plus accru. À cet égard, je voudrais renouveler l'appel pour la tenue de la conférence de solidarité avec la Guinée, en vue de l'aider à faire face aux conséquences de la présence prolongée des réfugiés sur son territoire. Je voudrais souligner que cet appel du Gouvernement guinéen a reçu l'appui de la mission interinstitutions des Nations Unies qui s'était rendue récemment dans notre pays.

Avant de conclure ce chapitre, je voudrais saluer la proposition de la création d'un bureau de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, conformément à la recommandation du rapport de la mission Fall. La

création d'un tel bureau témoignerait de l'intérêt manifeste de l'Organisation pour faire de la région ouest-africaine une zone de paix, de sécurité et de coopération. Mon pays ne ménagera aucun effort pour coopérer pleinement avec ce bureau.

Comment évoquer les conflits en Afrique sans mettre l'accent sur les liens entre l'exploitation illégale des ressources naturelles, le trafic des armes et la perpétuation des conflits? Les rapports des différents groupes d'experts commis par le Conseil de sécurité sont édifiants à ce titre. En Sierra Leone, en Angola et en République démocratique du Congo, ces liens ont mis en évidence l'implication, en plus de groupes rebelles, de certaines autorités dans cette activité illégale.

C'est pourquoi mon gouvernement appuie pleinement les actions du Conseil de sécurité tendant à imposer des sanctions contre tout gouvernement ou groupe impliqué dans le pillage des ressources naturelles d'un pays et ce, conformément aux dispositions pertinentes du droit international. La République de Guinée considère que si des mesures énergiques et dissuasives n'étaient pas prises contre les auteurs de ces crimes qui s'avèrent comme une nouvelle forme de menace contre la paix, c'est l'ensemble du continent africain qui pourrait être en proie à de nouveaux conflits.

En République démocratique du Congo, mon pays se prononce pour le respect scrupuleux de l'Accord de Lusaka et de toutes les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, notamment le retrait des troupes étrangères, la sauvegarde de l'intégrité du territoire congolais et la poursuite du dialogue intercongolais.

Au Sahara occidental, mon pays se félicite des efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général. Il suit avec un grand intérêt les nouvelles initiatives en cours en vue de trouver une solution acceptable à la crise.

Le phénomène de la mondialisation, qui caractérise de nos jours la vie internationale, appelle une plus grande attention de nos États. Ma délégation, consciente de la nécessaire interdépendance entre les nations, voudrait souligner encore une fois qu'il ne saurait y avoir de communauté de destin sans un minimum de justice et de solidarité dans les relations internationales. Nous devons oeuvrer ensemble pour

mieux humaniser les relations économiques internationales et pour éradiquer la pauvreté.

Il n'est nullement besoin ici de souligner que la pauvreté, la misère et l'analphabétisme, qui sont malheureusement le lot d'une grande majorité de nations, constituent le terreau propice pour la propagation de l'extrémisme et du fanatisme qui sous-tendent aujourd'hui, hélas, les tendances terroristes dans le monde. L'éradication de la pauvreté devra être l'objectif à atteindre pour tous pour conforter les bases d'une paix et d'une sécurité durables dans le monde.

Je tiens à réitérer l'appel aux pays riches pour les inviter à être d'avantage à l'écoute des nations les moins nanties pour les soutenir dans leurs efforts de développement. À cet égard, je voudrais renouveler l'appel en faveur de l'adoption d'une meilleure approche de la question de la dette des pays africains, d'une rétribution correcte des matières premières et de l'augmentation de l'aide publique au développement.

Sur un autre plan, les Accords de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient pour objectif l'institution d'un système commercial multilatéral équitable avec une mention spéciale à la situation particulière des pays les moins avancés. Mais il est regrettable de constater aujourd'hui que les pays les moins avancés sont de plus en plus marginalisés dans le processus de mondialisation, leur part du marché dans le commerce mondial n'étant que de 0,4 %.

La République de Guinée souhaite que cette tendance soit inversée et que des décisions soient adoptées dans ce sens lors de la 4ème Conférence ministérielle de l'OMC à Doha. Ces décisions devraient comprendre entre autres la question de la mise en oeuvre des accords de l'OMC, la consolidation du traitement spécial et différencié contenu dans les différents accords de l'OMC, l'accès au marché consolidé des produits des pays les moins avancés vers les marchés des pays développés, l'accès aux médicaments essentiels pour les populations pauvres du monde particulièrement exposées au virus du VIH/sida, au paludisme et à la tuberculose. Je voudrais à ce niveau saluer l'admission de la République populaire de Chine comme membre à part entière de l'OMC et réitérer l'appui du Gouvernement guinéen à la position d'une seule Chine.

Par ailleurs, nous souhaitons que la Conférence internationale sur le financement du développement,

qui se tiendra en mars de l'année prochaine au Mexique, soit une occasion pour toutes les parties de convenir de solutions qui puissent permettre un développement durable de toutes les composantes de la communauté internationale, des pays en développement en particulier, notamment ceux du continent africain.

En soulignant l'interdépendance entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux, ma délégation estime que le prochain Sommet mondial pour le développement durable, prévu en Afrique du Sud, devra encourager le financement de projets. Ma délégation encourage une plus grande implication des institutions financières internationales dans la recherche de solutions pour la promotion de la coopération internationale au profit du développement. Dans le cadre des activités opérationnelles de développement, les fonds et programmes des Nations Unies doivent harmoniser et accentuer plus que jamais leur interaction sur le continent africain pour lui permettre de sortir de l'ornière des conflits et du sous-développement.

C'est le lieu également de lancer un appel à la communauté internationale pour accorder une attention particulière à la nouvelle Initiative africaine, adoptée lors de la dernière Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à Lusaka en juillet, en vue de permettre à l'Afrique de participer activement à l'économie mondiale, à la vie politique internationale et d'échapper ainsi à l'exclusion d'une planète en pleine mondialisation.

L'Organisation des Nations Unies a vu le jour au siècle dernier. Elle continue d'exister avec ce nouveau siècle. Ceci constitue un motif de satisfaction pour l'humanité. Il est donc indispensable de revenir aux idéaux qui ont fondé l'Organisation et lui assurer les moyens de réaliser un monde de paix, de progrès, de solidarité et de concorde. La réalisation de ce monde est possible si nous le voulons. Oeuvrons ensemble pour faire des nobles idéaux contenus dans la Déclaration du Millénaire une réalité, afin de bâtir la fondation d'un village planétaire débarrassé des menaces à la survie de l'humanité, à savoir le fléau de la guerre, de la pauvreté, de l'injustice et de l'intolérance. Pour la réalisation de cet objectif, je puis assurer solennellement l'Assemblée de la coopération de mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

M. Pérez Roque (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à exprimer mes condoléances aux États-Unis, à la République dominicaine et aux autres pays ici représentés qui ont perdu des ressortissants parmi le grand nombre de passagers et de membres de l'équipage décédés dans l'accident tragique du vol 587 d'American Airlines. J'exprime également nos condoléances à leurs familles.

Il faut arrêter la guerre en Afghanistan. Le Gouvernement des États-Unis doit reconnaître qu'il s'est trompé et il doit mettre fin à sa campagne inefficace et injustifiable de bombardements contre le peuple afghan.

Compte tenu des résultats obtenus, il semblerait que cette guerre a choisi comme ennemis les enfants, la population civile, les hôpitaux et les installations du Comité international de la Croix-Rouge. Compte tenu de ses méthodes, il n'y a pas une personne honnête dans cette salle qui pourrait défendre la tuerie interminable, perpétrée avec les armes les plus sophistiquées, d'un peuple dépossédé, affamé et sans défense. Compte tenu de ses objectifs douteux, cette guerre ne pourra jamais être justifiée du point de vue de l'éthique ou du droit international. Ceux qui en sont responsables seront un jour jugés par l'histoire.

Cuba s'est opposé à cette guerre depuis le début, car il s'agit d'une méthode absurde et inefficace pour éliminer le terrorisme. Cuba réaffirme que cette guerre ne pourra qu'engendrer plus de haine et des risques croissants de nouvelles attaques du même genre. Personne n'a le droit de continuer d'assassiner des enfants, d'aggraver la crise humanitaire, ni de pousser des millions de réfugiés vers la misère et la mort.

Si les États-Unis remportaient une victoire militaire en éliminant toute résistance afghane, régulière ou irrégulière – ce qui n'a rien de facile dans la pratique et est extraordinairement coûteux sur le plan moral, car cela impliquerait un véritable génocide et nous n'atteindrions même pas l'objectif que nous devons rechercher – le monde serait plus éloigné que jamais de parvenir à la paix, à la sécurité et à l'élimination du terrorisme.

Les propos de Cuba ne reposent pas sur des sentiments de rancœur contre celui qui est notre

adversaire acharné depuis plus de 40 ans. Ils s'inspirent plutôt d'un esprit constructif, de respect et d'amitié sincère envers le peuple des États-Unis, qui a subi cet acte de terrorisme injustifiable et atroce. Ils reposent en outre sur le fait que nous souhaitons la paix et la justice pour tous les peuples du monde.

Ce que Cuba exprime dans cette salle, en toute franchise, peut ne pas faire plaisir à ceux qui dirigent aujourd'hui les États-Unis, mais nos propos seront compris un jour par le peuple nord-américain doté d'une noblesse et d'un sentiment de justice dont le peuple cubain a eu la preuve lorsqu'il a pu compter sur l'appui de 80 % de l'opinion publique de ce pays dans sa lutte pour empêcher qu'un enfant cubain séquestré soit arraché à sa famille et soumis à de grossières manipulations politiques et à de cruelles tortures psychologiques.

Ce que Cuba expose depuis cette tribune, nous le savons bien, c'est ce que beaucoup de gens disent dans les couloirs de ce bâtiment. De quelle coalition internationale parle-t-on? Sur quoi repose sa légitimité si elle a commencé par faire scandaleusement fi de l'Assemblée générale des Nations Unies? Les États-Unis n'ont pas encouragé la coopération internationale. Ils ont plutôt imposé d'une manière unilatérale leur guerre et ont proclamé de façon sans précédent que ceux qui ne l'appuient pas sont aux côtés des terroristes. Jusqu'à quand durera l'appui précaire obtenu, qui n'est pas fondé sur la communion des buts et la concertation volontaire, mais plutôt sur une imposition de buts par le biais de menaces et de pressions?

On peut être le plus fort mais ne pas nécessairement avoir raison. On peut inspirer la crainte, mais pas la sympathie et le respect. Ce n'est que d'une collaboration internationale authentique – à laquelle pourraient participer tous les pays, grands et petits, qui tiendrait pleinement compte de la position de tous et qui ferait preuve de largesse d'esprit et de tolérance dans ses méthodes, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et dans le respect total des principes proclamés dans sa Charte – que pourra naître une alliance réellement effective et durable afin de lutter contre le terrorisme.

C'est avec surprise que le monde a pris connaissance de l'annonce officielle faite par les États-Unis au Conseil de sécurité, à savoir qu'ils se réservaient le droit de décider d'attaquer à l'avenir

d'autres pays. Après cela, que reste-t-il de la Charte des Nations Unies? Est-ce que cette menace sans précédent peut être comprise comme un exercice du droit à la légitime défense, stipulé dans la Charte comme étant le droit d'un État de se défendre en cas d'agression jusqu'à ce que le Conseil prenne les mesures qui s'imposent, et non pas comme un prétexte grossier pour déclencher des agressions contre d'autres pays? Cette annonce n'est-elle pas plutôt la proclamation du droit d'une superpuissance de faire fi des normes encore fragiles et incomplètes qui protègent la souveraineté, la sécurité et les droits des peuples?

Cuba rejette calmement et fermement ces propos. Nous ne le faisons pas parce que nous craignons pour notre propre sécurité, car il n'y a aucune force au monde qui serait en mesure d'écraser notre esprit d'indépendance, de liberté et de justice sociale, et notre courage de le défendre à tout prix. Nous le faisons parce que nous croyons qu'il est encore possible d'arrêter l'escalade d'une guerre inutile et brutale qui risque d'enfoncer davantage dans le désespoir, l'insécurité et la mort les peuples les plus pauvres de la planète, qui ne sont coupables d'aucun acte de terrorisme mais qui seront – et ils le sont déjà – les principales victimes de cette bêtise.

Ce n'est que sous l'égide des Nations Unies que nous pourrions vaincre le terrorisme. La voie à suivre passe par la coopération et non pas par la guerre. La méthode à utiliser est la coordination et non pas l'imposition des mesures à prendre. Notre objectif doit être d'éliminer le terrorisme en éliminant ses causes profondes – et non pas l'affirmation hégémonique du pouvoir d'une superpuissance, qui fait ainsi de nous les complices de son arrogance et de ses méthodes arbitraires.

C'est pourquoi Cuba, qui a déjà répondu à l'appel du Secrétaire général en exprimant sa décision de ratifier immédiatement la totalité des instruments juridiques internationaux en matière de terrorisme appuie résolument l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme international. Bien entendu, cela ne sera possible que dans le cadre de cette Assemblée générale, à présent ignorée par ceux qui encouragent cette nouvelle campagne, mais où les principales résolutions et déclarations en faveur d'une lutte directe contre le terrorisme ont été adoptées au cours des 10 dernières années, face au silence et à l'apathie du Conseil de sécurité.

Cela nous permettra de préciser enfin avec exactitude la définition du terrorisme. Il faut empêcher qu'un petit nombre d'intéressés tentent de qualifier ainsi le droit des peuples à lutter pour leur autodétermination ou contre l'agression étrangère. Il faut indiquer clairement que le fait pour un État d'appuyer, d'encourager, de financer ou de dissimuler des actions terroristes constitue également un acte de terrorisme.

Cuba, tout en travaillant à se doter, dans les plus brefs délais, de sa propre loi contre le terrorisme, appuie sans réserves la convocation d'une conférence internationale sur le terrorisme sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. C'était là une aspiration ancienne du Mouvement des pays non alignés et elle devra nous permettre de trouver, à l'issue d'une discussion ouverte, d'une action collective, d'une concertation respectueuse et non pas discriminatoire, et sans avoir recours à la menace, à la terreur ni à la force, la voie menant à l'éradication définitive du terrorisme et de ses causes, et non seulement des actes de terrorisme qui pourraient être commis contre les États-Unis, mais aussi de ceux qui viseraient tout autre pays, y compris depuis le territoire même des États-Unis ou avec la tolérance ou la complicité de ses autorités, comme Cuba en a fait la douloureuse expérience au cours de plus de quatre décennies.

Il y a quatre jours seulement, des organes de presse pakistanais publiaient des déclarations attribuées à un personnage dont on a beaucoup parlé aux États-Unis et qui y est très connu. Ce personnage déclare, depuis le territoire afghan, être possesseur d'armes chimiques et nucléaires, et il menace de les utiliser contre les États-Unis si ce pays utilise des armes similaires contre l'Afghanistan.

Chacun sait qu'en Afghanistan, il n'existe pas la moindre possibilité de produire ni de lancer des armes nucléaires et chimiques. La seule idée que l'on puisse concevoir, ce serait qu'un chef ou une organisation terroriste pense à mener une action de ce genre avec des moyens nucléaires ou chimiques. En théorie, cela est possible et constitue une des conséquences de l'irresponsabilité de grandes puissances nucléaires, ainsi que du commerce des armes, de la corruption et du trafic illicite de toute sorte de technologies militaires. Plusieurs de ces puissances ont été complices et ont participé, selon leurs intérêts, à la circulation illicite de matières fissiles et au transfert de

technologies nucléaires, mais il serait tout à fait ridicule de recourir à ce genre de menaces dans les conditions concrètes de la guerre en Afghanistan, et celui qui le ferait, ferait montre d'une énorme ignorance politique et militaire. Ne pas avoir de tels moyens serait un bluff dangereux et en avoir et menacer de les utiliser, une véritable folie.

Si de telles menaces figurant dans la déclaration publiée par deux organes de presse pakistanais étaient vraies, elles mériteraient la condamnation la plus énergique, même dans le cas où des armes de ce type finiraient par être utilisées contre l'Afghanistan. Une telle réaction serait stupide car le seul recours de ce pays où sévissent la pauvreté et la souffrance, serait la condamnation universelle contre l'emploi de ces armes. Des menaces de ce genre ne répondent qu'aux intérêts des forces extrémistes et bellicistes des États-Unis partisans de l'emploi des armes les plus sophistiquées et de destruction massive contre le peuple afghan. La meilleure arme d'un peuple agressé est de conquérir et de préserver la sympathie du monde et de ne permettre à personne de violer les principes éthiques, à savoir, si quelqu'un tue des enfants, l'autre n'acquiert pas le droit de tuer des enfants, car rien ne saurait jamais justifier de tuer des innocents afin de venger la mort d'innocents.

Cuba a déclaré sans hésiter être contre le terrorisme et contre la guerre. Elle n'a d'obligations envers personne et ses positions resteront cohérentes. La vérité et l'éthique doivent s'imposer par-dessus tout.

L'évolution des événements, la multiplication des haines, des passions et des dangers potentiels démontrent la grande justesse de cette profonde conviction, à savoir que la guerre n'a pas été, n'est pas et ne sera jamais le moyen d'éliminer le terrorisme.

La crise économique et sociale la plus grave que connaît notre planète, résultant, au milieu de la dernière décennie, de l'échec énorme et irréversible du néolibéralisme et de la mondialisation néolibérale, s'est beaucoup aggravée à cause de cette guerre imposée par un seul mais dont nous avons tous à supporter les conséquences.

Il faut arrêter cette guerre non seulement à cause de ses conséquences pour la population civile afghane et des dangers de déstabilisation qu'elle fait courir à cette région, non seulement pour sauver d'une mort insensée des milliers de Nord-Américains – notamment

des jeunes – d’Afghans et de ressortissants d’autres pays, non seulement pour préserver un climat de paix et de stabilité internationales, mais aussi parce que cette guerre rend tout à fait impossible la réalisation de l’objectif visé par l’Organisation des Nations Unies il y a déjà 15 ans, à savoir le droit au développement pour tous et à l’égalité des chances pour y parvenir, parce qu’elle rend lettre morte la décision que nous avons prise, il y a un an seulement, d’œuvrer ensemble à l’élimination de la pauvreté de la surface de la Terre.

Serons-nous prêts à mettre en place une coalition contre la pauvreté, la faim, l’ignorance, les maladies et le fléau du sida qui ravage à présent le continent africain; une coalition pour le développement durable, pour la préservation de l’environnement et contre la destruction de la planète?

Une coalition a été mise en place pour venger la douloureuse et injustifiable mort de plus de 4 000 personnes innocentes aux États-Unis. Unissons-nous pour demander justice pour ce terrible crime, et faisons-le sans guerre; unissons-nous pour sauver de la mort des centaines des milliers de femmes pauvres qui meurent chaque année au moment de l’accouchement; unissons-nous pour sauver de la mort 12 millions d’enfants qui meurent chaque année de maladies évitables, dans le tiers-monde, avant l’âge de 5 ans; unissons-nous pour mettre au point un traitement contre le sida au profit des 25 millions d’Africains qui attendent aujourd’hui la mort sans espoir; unissons-nous pour investir dans le développement au moins une partie des milliards utilisés pour bombarder un pays où il ne reste presque plus rien.

Cuba demande que l’Assemblée générale, le Conseil de sécurité et l’Organisation des Nations Unies organisent de nouveau, parmi leurs priorités majeures, un débat sur ces problèmes dont dépend la vie de 4,5 milliards d’habitants du tiers-monde, dont les droits et les espoirs sont également enterrés sous les décombres du World Trade Center.

Cuba réitère sa condamnation catégorique des actes terroristes du 11 septembre dernier. Cuba redit sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Cuba réaffirme qu’elle ne permettra pas que son territoire soit jamais utilisé dans des actions terroristes contre le peuple des États-Unis ou contre un autre pays.

Cuba a la volonté d’agir ainsi, parce que pendant plus de 40 ans, elle a souffert d’actions terroristes;

parce que à Cuba, vivent les familles de presque 3 500 Cubains morts à la suite d’agressions et d’actes terroristes; parce que plus de 2 000 Cubains handicapés, victimes d’agressions et d’actes terroristes, continuent de demander justice. Pour lutter contre le terrorisme, quelques-uns des enfants de Cuba ont été victimes de cruelles persécutions, d’un traitement inhumain et de procès injustes et diffamatoires.

Le peuple des États-Unis est victime non seulement du terrorisme et de la panique mais aussi de l’absence d’une information fiable, de la manipulation et d’une réduction contestable de libertés. Cuba n’encourage pas la haine envers le peuple des États-Unis à qui il n’impute pas ses souffrances causées par le terrorisme, les agressions et la guerre économique injuste à laquelle nous avons dû faire face durant presque toute notre vie. Nous partageons avec ce peuple l’espoir d’entretenir un jour des rapports basés sur le respect et la coopération.

Si une personne, parmi celles qui sont présentes ici a été offensée par ces propos prononcés, au nom de ce petit peuple généreux et courageux, je la prie de m’excuser. Nous parlons avec franchise. Les mots existent pour défendre la vérité et non pour la cacher. Nous sommes des rebelles contre l’injustice et l’oppression. Nous avons le courage moral, nous défendons nos idées au prix de notre vie. On peut compter sur notre appui pour défendre toute cause juste, mais on ne peut pas nous soumettre par la force ni nous imposer des formules absurdes ou des campagnes indignes.

Il y a déjà très longtemps que nous avons proclamé que pour nous, Cubains, le dilemme historique est: «La patrie ou la mort». De là, découlent notre confiance et notre certitude que nous sommes et nous continuerons d’être un peuple digne, souverain et juste.

Le Président (*parle en anglais*): Avant de donner la parole à l’orateur suivant, je voudrais demander de nouveau aux orateurs de coopérer en limitant la durée de leur intervention à 15 minutes afin que le programme prévu de l’Assemblée générale puisse être respecté.

Je donne la parole à M. Lakshman Kadirgamar, Ministre des affaires étrangères de Sri Lanka.

M. Kadirgamar (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Tous les orateurs qui ont pris la parole de cette tribune

durant le débat extraordinaire sur le terrorisme, celui sur le dialogue entre les civilisations et notre présent débat général, ont suggéré ou implicitement déclaré que le 11 septembre avait irrévocablement changé le monde. Cela est vrai. Une démocratie est une société ouverte. Le mouvement est libre. L'expression est libre. Tous les citoyens d'une société démocratique peuvent vivre libres, soumis à la seule primauté de la loi. La peur et l'esprit de liberté démocratique sont deux états d'esprit tout à fait opposés. Et pourtant, aujourd'hui, la peur touche les États-Unis d'Amérique où la démocratie s'est développée depuis si longtemps, apportant la prospérité à leur peuple et permettant aux réalisations humaines d'atteindre des sommets d'excellence inimaginables.

L'on ne peut contester le fait que la terreur, sous toutes ses formes, doit être combattue de façon impitoyable et au niveau mondial. Le temps est révolu où un pays affecté par la terreur, comme mon pays l'a été durant deux décennies, s'entendait dire par la communauté internationale : « Nous sommes désolés pour ce qui vous arrive, mais nous ne pouvons rien faire pour vous aider car nous n'avons pas de législation en matière de lutte contre la terreur. » Lorsque notre Banque centrale a été bombardée et détruite, lorsque le Temple de la dent sacrée, l'un des temples les plus sacrés du Bouddhisme, a été bombardé et n'a pu être sauvé que par miracle, lorsqu'un train transportant des travailleurs a été attaqué à l'explosif, lorsque des milliers de personnes, y compris des religieux, des femmes et des enfants ont été massacrés, lorsque des musulmans ont été massacrés dans une mosquée au moment de la prière, lorsqu'un Président de Sri Lanka, des ministres et des parlementaires et de nombreux autres dirigeants élus ont été assassinés, sans parler du Premier Ministre indien, lorsqu'un assaillant a commis un attentat-suicide contre la Présidente en exercice de Sri Lanka dans un rassemblement électoral, tuant et blessant des dizaines de passants innocents et la blessant grièvement et de façon irréversible à l'oeil droit – tous ces actes et beaucoup d'autres sont le fait d'un groupe terroriste à Sri Lanka –, des marques de sympathie, des condoléances, des expressions de vive réprobation nous ont été adressées, alors que le financement qui nourrit le terrorisme dans mon pays s'est poursuivi sans relâche dans les grandes démocraties libérales de l'Occident.

Lorsque la moitié des avions de notre compagnie nationale d'aviation ont été endommagés ou détruits par ces mêmes terroristes le 24 juillet, certains gouvernements nous ont conseillé de négocier en nous rappelant que « la violence engendre la violence ».

Cette approche a changé radicalement ces derniers jours, du moins c'est ce qu'il semble, parce que le terrorisme s'est attaqué aux intérêts nationaux de nombreux pays. Le terrorisme n'est plus le fléau des pauvres. Maintenant plus que jamais auparavant, lorsqu'une attaque terroriste se produit dans le monde, on ne doit jamais demander « pour qui sonne le glas » comme l'a dit John Donne il y a près de quatre siècles, car il ne fait pas de doute qu'il sonne pour vous.

L'ONU a cherché avant tout à ériger un consensus pour lutter contre le terrorisme. Deux conventions importantes des Nations Unies ont été adoptées avec une rapidité remarquable – la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Une autre convention importante est examinée à cette session par le Comité spécial du terrorisme international, qui est présidé par Sri Lanka. Étant donné que nous avons été si durement touchés par le terrorisme, il est tout naturel que nous jouions un rôle de chef de file dans l'élaboration d'une législation que la communauté internationale devrait adopter et mettre en oeuvre pour lutter contre le terrorisme.

Il y a un type de terrorisme particulièrement odieux que le monde ne pourra jamais pardonner – c'est celui qui consiste à enrôler de force de jeunes enfants pour qu'ils fassent la guerre. Ce type de terrorisme est largement pratiqué par les terroristes de Sri Lanka et il est documenté par Amnesty International, par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et par le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés. La conscience de l'humanité serait entachée pour toujours si ces pauvres enfants étaient laissés à leur sort malheureux et abandonnés sans qu'on leur prête attention.

Même s'il faut que nous continuions tous de lutter contre le terrorisme sans relâche et partout, tôt ou tard, la communauté internationale devra faire porter ses efforts communs sur l'analyse et l'établissement d'un diagnostic des causes du terrorisme pour le prévenir et enfin l'éliminer avant qu'il ne devienne un

problème aux dimensions si mortelles que l'ensemble du monde s'en trouve menacé. On ne peut pas fermer les yeux sur les causes du terrorisme. Examiner les causes du terrorisme et la culture dans laquelle il s'épanouit d'une manière systématique, objective et dûment informée ne revient nullement à céder devant le terrorisme. La communauté internationale ne fait pas preuve de faiblesse en examinant les causes profondes du terrorisme. Il va de soi qu'un peuple satisfait ne se soulève pas pour détruire la société dans laquelle il vit. Si le monde est devenu un village, il est certain que nous devons veiller à éviter que certains des habitants de ce village n'aient des raisons d'éprouver de la rancœur et de la colère devant l'opulence que connaissent d'autres habitants du village, vivant à peine à deux pas de là.

Puis-je donc suggérer que cette session de l'Assemblée générale envisage de convoquer un groupe international de personnalités éminentes disposant des qualifications voulues dans tous les domaines concernés et représentatives de toutes les régions du monde, nommées par le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et le Secrétaire général et que l'on chargerait, dans un délai raisonnable, de faire rapport à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général sur le terrorisme et les moyens de le prévenir.

Ainsi, nous devons inévitablement réexaminer et reprendre en main les anciennes questions qui ont hanté l'ONU depuis la création de l'Organisation— à savoir, les questions de la pauvreté, de la faim, de la maladie, de l'ignorance et de l'injustice. Ces questions nous préoccupent depuis bien longtemps. On y a répondu dans une grande mesure par des tentatives tout au mieux timides d'élaborer des solutions qui paraissent imposantes sur le papier mais que l'on ne peut pas mettre en oeuvre en raison du manque de fonds et de l'absence de volonté politique.

Il a toujours été beaucoup plus facile de formuler des politiques que de les mettre en oeuvre et, lorsque nous regardons vers l'avenir à travers le prisme ultime — c'est à dire les fonds dont nous disposons —, une fois de plus nous sommes confrontés à l'amère vérité contre laquelle nos collègues du monde développé nous ont mis en garde année après année et qui est que « le financement disponible au plan international est loin d'être prometteur ».

Nous qui vivons dans le monde en développement appelons depuis longtemps l'attention de nos collègues sur le fait que, lorsqu'un pays en développement est incapable de créer suffisamment de capitaux publics ou privés d'origine nationale, c'est aux capitaux privés internationaux qu'il doit faire appel; et comme ces capitaux sont tributaires du taux de rentabilité et de la poursuite de cette rentabilité, il ne nous reste plus que l'aide publique au développement (APD).

Il y a quelques jours à peine, le 8 novembre, à Bruxelles, au Conseil du développement de l'Union européenne, une déclaration conjointe a été prononcée par les cinq ministres de la coopération au développement du Danemark, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas et de la Suède. Leurs paroles présentent de manière beaucoup plus efficace et avec une bien plus grande autorité que je ne saurais le faire, les idées des pays en développement sur la question de l'aide au développement et je me permets donc de citer cette déclaration conjointe dans sa totalité :

« Dans la Déclaration du Millénaire, la communauté internationale a reconnu que la lutte contre la pauvreté était le plus grand défi lancé à notre système de gouvernance mondiale.

Les événements du 11 septembre ont rendu encore plus important de faire face à ces problèmes. Nous n'avons pas seulement besoin d'une coalition mondiale contre le terrorisme. Nous avons également besoin d'une coalition mondiale contre la pauvreté.

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, a lors de la Conférence sur les pays les moins avancés en mai 2001, fait observer que seul un petit nombre de pays ont respecté l'objectif de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD) et que les pays les moins avancés en souffrent d'une façon disproportionnée.

Il nous faut une aide au développement à la fois meilleure et plus efficace; une certaine cohésion dans les politiques, des coûts de transaction plus bas grâce à une harmonisation des procédures. Nous avons besoin de centrer davantage notre attention sur l'importance d'institutions fermes et de politiques économiques et sociales saines. Mais nous ne

pouvons pas nous attendre à parvenir à notre objectif commun d'une réduction de moitié de la misère d'ici à 2015 sans une augmentation du volume de l'aide. »

Je continue de citer des extraits de cette déclaration conjointe :

« Nous n'avons pas besoin de nouvelles normes. Tous les membres de l'ONU, à l'exception des États-Unis, ont accepté une fraction depuis longtemps normalisée de 0,7 % du PNB pour l'APD des pays donateurs. Mais la communauté internationale a encore beaucoup à faire pour que cette norme devienne une réalité.

Bien que l'Union européenne ait souligné l'importance de cet objectif de 0,7 % dans les conclusions du Conseil de l'Europe à Göteborg, elle n'a elle-même pas fait exception : en 2000, les États membres ont donné pour l'APD en moyenne 0,33 % à peine de leur PNB. Ce chiffre est supérieur à la moyenne qui est de 0,24 % pour l'OCDE, mais c'est encore bien loin de l'objectif fixé.

En fait, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et le Luxembourg sont les seuls États Membres de l'Union européenne qui ont satisfait aux normes de l'aide publique au développement (APD). La Norvège, qui n'est pas membre de l'Union européenne, fait aussi partie de ce club exclusif. Le Luxembourg, le dernier membre en date de ce groupe, a prouvé qu'il était possible de parvenir à relever l'APD jusqu'à un taux de 0,7 % du PNB en une période de temps très brève. Ensemble nous constituons le G-0,7.

Le G-7 est riche de promesses. Si tous les pays riches mettaient simplement en oeuvre ce à quoi ils se sont engagés, à l'instar du G-0,7, nous ne nous trouverions pas face à ces contraintes financières. Ceci étant, nous nous rendons bien compte que l'APD n'est pas le seul moyen d'aller de l'avant. Nous devons aussi tenir compte d'une répartition équitable des ressources, de l'allègement de la dette, de l'ouverture des marchés, d'une bonne gouvernance et du rôle du secteur privé. Une réforme de la politique agricole commune est un grand défi pour l'Union européenne.

Nous nous félicitons des nouvelles options de financement, mais le grand problème est que certains pays ne fournissent pas des ressources en APD adéquates. De toute évidence il y a un manque de volonté politique dans l'établissement des priorités budgétaires. Ces pays doivent changer leurs priorités politiques afin de respecter leurs engagements internationaux.

Les déclarations de l'Union européenne comme celle qui a été prononcée à Göteborg demandent certes que ces exigences soient respectées – c'est-à-dire qu'elles nous demandent de tenir les promesses que nous avons déjà faites – mais elles ne le font qu'en termes généraux. Nous devons maintenant aller plus vite.

Nous demandons aux membres de l'Union européenne de s'engager très fermement à la Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra à Monterrey en 2002 et de formuler des plans et des calendriers individuels afin de faire des progrès concrets pour parvenir à l'objectif de 0,7 % du PNB en APD.

La tenue du Conseil de développement de l'Union européenne à Bruxelles aujourd'hui est une bonne possibilité qui nous est donnée de renforcer plus avant les relations dans notre monde. Cela devrait envoyer un signe que l'on attend depuis bien longtemps à savoir que nous sommes sérieux dans nos engagements vis-à-vis des pays en développement. »

Je voudrais indiquer, afin qu'il en soit pris acte au procès-verbal, toute l'appréciation de mon gouvernement aux Gouvernements du Danemark, du Luxembourg, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Suède pour ces remarques novatrices et franches.

Dans le monde en développement, nous nous tournerons certainement vers la Conférence internationale sur le financement du développement qui se réunira en mars de l'année prochaine avec de grandes attentes. Nous ne pouvons qu'espérer, qu'à cette conférence, malgré les divergences de vues persistantes, sera instituée une bonne base pour un partenariat pour l'avenir qui répondra tant aux intérêts conséquents du monde en développement qu'aux vives préoccupations du monde développé.

Et sans aucun doute le monde développé aussi, au lendemain des événements du 11 septembre, envisage l'avenir d'une manière différente de celle qu'il avait avant cette date fatidique. Le développement, la stabilité et le contentement de tous les peuples ne sont plus des objectifs caritatifs. Ils sont dans l'intérêt de tous.

Très certainement, ni le monde en développement que nous représentons ni ceux qui habitent le monde développé ne peuvent plus tolérer qu'une pauvreté abjecte et désespérée, sans espoir dans un meilleur avenir, ne devienne une pépinière pour ceux qui veulent attiser les flammes de la discorde et de la haine et s'emploient à semer la mort, la destruction, la terreur et le chaos.

Il y a 56 ans presque jour pour jour, la Constitution de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été proclamée dans des termes qui ont une résonance prophétique aujourd'hui :

« ... que les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix,

... que l'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre;

... que la grande et terrible guerre qui vient de finir a été rendue possible par le reniement de l'idéal démocratique de dignité, d'égalité et de respect de la personne humaine et par la volonté de lui substituer, en exploitant l'ignorance et le préjugé, le dogme de l'inégalité des races et des hommes;

... qu'une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des Gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et que, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité. »

Ce sont là des paroles nobles qui sont éternelles. Mais toute parole, même si elle est noble, à défaut de se concrétiser dans les faits, devient simplement superficielle, indigne, et avilie.

Toutes les nations, tous les peuples du monde doivent se rendre compte que nous glissons vers une crise comme nous n'en avons jamais connue auparavant. Les spectres de la crainte, du doute, de l'incertitude, de la méfiance et du soupçon planent sur le monde. Il est tard. L'heure est grave.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, S. E. le cheikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa.

Le cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : La présente session de l'Assemblée générale a lieu alors que des sentiments de tristesse et de peine règnent au lendemain des actes terroristes du 11 septembre qui ont été perpétrés à l'encontre des États-Unis. Ils ont fait des milliers de victimes, représentant plus de 80 pays, qui travaillaient au World Trade Center à New York lorsque s'est produite cette attaque brutale, qui a également provoqué des dégâts matériels importants et un grand préjudice économique.

Mon pays, l'État de Bahreïn, a condamné sans tarder les attaques terroristes de New York, qui se sont produites à quelques kilomètres à peine du Siège de l'Organisation des Nations Unies, et à Washington. L'Émir de Bahreïn, le cheikh Hamad Ben Isa Al-Khalifa, a exprimé au Président des États-Unis d'Amérique, George W. Bush, et au peuple ami des États-Unis d'Amérique les profondes condoléances de l'Émir, du Gouvernement et du peuple de l'État de Bahreïn pour les victimes de ces attaques criminelles, qui sont contraires aux enseignements de toutes les religions monothéistes ainsi qu'aux préceptes fondamentaux de l'humanité et aux valeurs du monde civilisé.

L'État de Bahreïn appuie l'alliance internationale qui s'est formée en réaction au terrorisme. Il a offert sa coopération en participant aux efforts et aux mesures visant à éliminer le terrorisme et les terroristes ainsi que ceux qui leur donnent asile et leur fournissent un appui financier. Nous l'avons fait conformément à notre ferme position de principe contre le terrorisme et contre toutes les formes et manifestations de violence et d'extrémisme. Une telle violence et un tel extrémisme sont contraires aux enseignements de l'islam et à ses valeurs de tolérance ainsi qu'à toutes les valeurs culturelles et humaines élevées dans lesquelles nous avons foi et que nous appuyons.

L'État de Bahreïn a également suivi les débats sur la lutte contre le terrorisme qui ont eu lieu à la présente session de l'Assemblée générale et y a pris part. Il partage l'opinion de S. E. le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, sur le fait que les effroyables événements du 11 septembre ont uni le monde contre le terrorisme comme l'a montré la condamnation de ces abominables attaques par des millions de personnes dans toutes les sociétés. Nous partageons également l'opinion du Secrétaire général sur le fait que l'Organisation des Nations Unies, de par sa structure unique, a un rôle important à jouer dans la mobilisation des efforts de la communauté internationale visant à s'opposer au terrorisme et à le combattre.

Dans le cadre de sa politique de coopération aux efforts internationaux, l'État de Bahreïn a salué la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité sur la question du terrorisme et notamment le paragraphe 6 de son dispositif, qui demande à tous les États membres de faire rapport au Comité du Conseil de sécurité 90 jours au plus tard après l'adoption de la résolution sur les mesures prises qu'ils auront prises pour donner suite à la résolution.

Nous exprimons notre tristesse face à l'horreur des événements du 11 septembre mais nous devons, dans le même temps, mettre en garde contre le danger qu'il y a d'exploiter ces événements pour lier le terrorisme à l'islam. L'islam est une religion de concorde et de tolérance et nous aimerions mettre en garde contre le danger qu'il y a d'attiser les sentiments d'hostilité contre les musulmans et d'enflammer un conflit entre les religions et les civilisations au lieu d'engager un dialogue et une interaction pour le bien de toutes les sociétés et de toutes les personnes de races et de convictions religieuses diverses. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la position des États Unis d'Amérique et d'autres pays amis, qui ont demandé à leurs citoyens de s'abstenir de causer du tort aux citoyens et aux résidents de descendance arabe et musulmane et réaffirmé l'esprit de tolérance, d'interaction et de dialogue entre les religions et les cultures.

L'Organisation des Nations Unies, instrument idéal pour lutter contre le terrorisme international, fait face à d'autres défis qui font obstacle à la coopération pour parvenir à la prospérité, au développement économique et social et pour édifier un monde de justice, de paix et d'égalité.

À cet égard, l'Organisation des Nations Unies a tenu cette année plusieurs sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, dont une sur les armes légères et l'autre sur le VIH/sida ainsi qu'une conférence sur les établissements humains. Le Conseil économique et social a également convoqué des conférences sur les technologies de l'information, l'élimination de la pauvreté et le financement du développement ainsi que la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, qui a été accueillie par la République sud-africaine.

L'État de Bahreïn a approuvé la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies et aujourd'hui, se fondant sur une civilisation ancienne et sur une renaissance soutenue visant à renforcer les fondements d'un État moderne, à assurer un développement complet, et à renforcer les mécanismes de la société civile et les institutions publiques afin de permettre aux citoyens de comprendre les questions d'actualité et la nécessité du progrès, il réaffirme sa détermination de continuer à appuyer et à assumer ses responsabilités aux niveaux national, régional et international afin de parvenir aux objectifs et principes communs énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration du Millénaire.

Dans ce contexte, l'Émir de l'État de Bahreïn, le cheikh Hamad Bin Isa Al-Khalifa, a pris l'initiative de créer un comité national comprenant les représentants de tous les secteurs de la société de Bahreïn. Ce comité a préparé un projet de charte d'action nationale, qui a été approuvé par referendum par le peuple de Bahreïn à une majorité de 98,4 % et ratifié par l'Émir en février de cette année. Cette charte fait partie d'un plan d'ensemble visant à faire évoluer la société de Bahreïn, à moderniser ses systèmes, ses institutions et à transformer Bahreïn en un État moderne capable de participer efficacement au nouvel ordre mondial et de faire face aux défis et aux besoins de notre ère.

Ces mesures historiques sont allés de pair avec d'autres actions visant à améliorer et à moderniser les institutions constitutionnelles et démocratiques, à réaffirmer la primauté du droit, à instaurer la justice, l'égalité et l'égalité des chances et à améliorer la participation populaire. Ces actions touchent prioritairement le domaine des droits de l'homme, donnant lieu à la confirmation de la participation des femmes et au renforcement de leur rôle dans la société civile, notamment le droit de voter et de se faire élire,

ainsi que la création du Comité des droits de l'homme du Conseil de la Choura et la création du Conseil suprême des femmes. Le mandat de ce Conseil inclut notamment le droit de proposer des politiques publiques dans le domaine du développement et de renforcer le rôle des femmes au sein des institutions étatiques constitutionnelles et des institutions civiles. Fier de ses réalisations dans les domaines politique, économique et social, et réaffirmant sa volonté d'aller de l'avant avec ses plans de développement général pour édifier un État moderne capable de réaffirmer sa position internationale et de consolider ses relations avec divers pays dans le monde, l'État de Bahreïn aimerait également exprimer ses remerciements et son appréciation pour l'appui que de nombreux États de notre organisation ont apporté aux nobles mesures prises par S. A. l'Émir.

La détermination de l'État de Bahreïn d'insuffler dans ses relations internationales un esprit d'amitié et de coopération est illustré par ses rapports fraternels, amicaux et étroits avec ses États frères et amis. Ces relations se fondent sur le respect mutuel, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et la promotion des relations de bon voisinage et de coopération entre les États. À cet égard, il y a lieu de noter la position de l'État de Bahreïn et de l'État du Qatar quant à l'arrêt que la Cour internationale de Justice a rendu le 16 mars de cette année, et qui a mis fin à un différend frontalier entre les deux pays frères. Les dirigeants des deux pays ont indiqué dans leurs déclarations que ce jugement, qui a été accepté par les deux pays, a ouvert un nouveau chapitre dans leurs relations fraternelles fondées sur la concorde et la coopération en vue de la réalisation de leurs intérêts communs et a représenté le triomphe de la légitimité internationale et des principes du droit international.

Il est regrettable que les conséquences des dangereux événements qui sont survenus dans la région du Golfe au cours des 20 dernières années continuent de représenter une menace croissante à la sécurité et la stabilité de la région ainsi qu'un obstacle à son développement et à sa croissance. L'État de Bahreïn, qui souhaite voir la sécurité régionale et internationale prévaloir, tout particulièrement dans la région du Golfe, qui revêt une importance stratégique et dans lesquels différents pays du monde ont des intérêts vitaux, lance une fois de plus un appel à l'Iraq pour qu'il coopère avec l'Organisation des Nations Unies et applique pleinement les résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité, notamment celles qui ont trait aux armes de destruction de masse et à la libération des prisonniers de guerre koweïtiens et des détenus d'autres nationalités, afin de faire aboutir les efforts visant à mettre fin aux sanctions et aux souffrances du peuple iraquien frère.

L'État de Bahreïn espère également qu'à la lumière de l'évolution positive des relations dans les relations entre les pays du Conseil de coopération du Golfe et la République islamique d'Iran, le différend actuel entre ce dernier et les Émirats arabes unis au sujet des trois îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, qui appartiennent toutes aux Émirats arabes unis, pourra être réglé pacifiquement. L'État de Bahreïn approuve les contacts directs qui ont eu lieu entre les deux pays voisins et s'en félicite, et il espère que le différend sera réglé pacifiquement, conformément aux principes du droit international, notamment par un éventuel renvoi de cette question à la Cour internationale de Justice.

Depuis l'arrivée au pouvoir du Gouvernement israélien actuel, le Moyen-Orient a connu un retour en arrière qui a ramené cette région dans la situation d'hostilité et d'affrontement qu'elle connaissait avant le début du processus de paix de Madrid en 1991. Cela s'est produit du fait des agressions qu'Israël commet contre le peuple palestinien et de son oppression, ainsi que de l'isolement économique et des blocages qu'il impose à tout le territoire qui relève de l'Autorité palestinienne.

Le processus de paix qui est fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et sur le mandat de Madrid et le principe de l'échange de territoires contre la paix – est dans l'impasse. La situation explosive qui règne dans les territoires de l'Autorité palestinienne, avec tous les risques qu'elle comporte, y compris la menace à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient ainsi qu'aux intérêts des États de la région et des autres États, exige que la communauté internationale, et particulièrement les coparrains du processus de paix, assument leurs responsabilités en relançant le processus de paix afin que ses objectifs puissent être atteints.

Cela ne peut être réalisé que par la pleine mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité qui demandent un retrait complet par Israël des territoires arabes occupés des hauteurs du Golan syrien jusqu'aux

frontières du 4 juin 1967 et des territoires encore occupés de la République libanaise, et par la pleine reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit au retour et à la création de son propre État indépendant avec Jérusalem comme capitale. À cet égard, nous saluons la déclaration que le Président des États-Unis d'Amérique, M. Bush, a faite au sujet du peuple palestinien – appuyé par l'Union européenne, les membres permanents du Conseil de sécurité et la communauté internationale – d'établir son propre État.

Le rôle de l'ONU et la réforme de ses mécanismes pour lui permettre d'affronter ses défis et de les relever collectivement figurent parmi les priorités de la Charte qui ont été renforcées par la Déclaration du Millénaire. Cette déclaration nous demande de promouvoir, aux plans national et international, la primauté du droit, de respecter les droits de l'homme et d'entretenir des relations internationales qui permettent de préserver la sécurité mondiale, la paix, le développement et la stabilité.

En faisant l'éloge du rôle de l'ONU, je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre mes chaleureuses et sincères félicitations à M. Kofi Annan, que les États Membres ont réélu à l'unanimité en tant que Secrétaire général pour un deuxième mandat en reconnaissance des efforts inlassables qu'il déploie pour permettre à l'Organisation de jouer pleinement son rôle et d'atteindre ses objectifs. En raison de ces efforts, et eu égard à leur grande contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Secrétaire général et l'ONU sous sa direction ont pleinement mérité le prix Nobel de la paix pour cette année. Je félicite le Secrétaire général et l'ONU de cet honneur.

J'ai également le plaisir, Monsieur le Président, de vous présenter, à vous et à votre pays ami, la République de Corée, nos félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Je vous souhaite un plein succès dans l'accomplissement de vos tâches. Je remercie également votre prédécesseur, M. Harri Holkeri, de la Finlande, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, et je rends hommage aux efforts inlassables qu'il a déployés pour diriger les travaux de cette session et des sessions extraordinaires organisées conjointement.

Nous sommes persuadés que le destin de la race humaine est un destin commun, car nous vivons tous dans un seul monde. Nous sommes par conséquent tenus de préserver et de protéger ce monde des menaces de la guerre, du terrorisme international, des conflits, des maladies et de la pauvreté. Il nous revient à nous, les peuples des Nations Unies, comme il est stipulé dans la Charte, de choisir de pratiquer la tolérance et de vivre conformément à la volonté du Tout-Puissant, en tant que peuples qui coopèrent à la poursuite de l'amitié, de la justice, de la sécurité et de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Costa Rica, S. E. M. Roberto Rojas López.

M. Rojas López (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la présidence des travaux de cette Assemblée générale. Nous connaissons vos précieuses qualités personnelles et nous apprécions l'esprit d'initiative de votre pays, la République de Corée, dans le concert des nations. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Président sortant, M. Harri Holkeri, pour son excellent travail.

Avant d'entamer mon exposé, je voudrais exprimer les profondes condoléances du peuple et du Gouvernement du Costa Rica au Gouvernement de la République dominicaine et aux parents et amis des plus de 200 citoyens de ce pays frère qui ont perdu la vie dans le tragique accident d'avion qui s'est produit ici hier.

Cette année, l'Assemblée générale se réunit dans des circonstances exceptionnelles. Il y a deux mois seulement, en effet, cette ville a été victime de l'attentat terroriste le plus atroce et le plus odieux de l'histoire mondiale. Encore aujourd'hui, à quelques kilomètres de cette salle, nous pouvons contempler, stupéfaits, la colonne de fumée qui signale l'emplacement des ruines des tours jumelles. Les décombres nous rappellent la destruction, la douleur et la mort causées par la violence et la haine irrationnelle. Je ne peux donc pas laisser passer cette occasion de réitérer aujourd'hui les condoléances émues du peuple et du Gouvernement du Costa Rica au peuple et au Gouvernement des États-Unis.

Le 11 septembre dernier, les terroristes ont attaqué non seulement New York mais toute

l'humanité. Aujourd'hui, nous sommes tous victimes du terrorisme. Le Costa Rica estime que le terrorisme constitue un crime extrêmement grave contre l'humanité, qui s'attaque à la population civile innocente et menace toute la communauté internationale. C'est pourquoi nous condamnons vigoureusement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quel que soit l'endroit où il se produit et quels qu'en soient les auteurs, tout en proclamant qu'il n'existe aucune justification politique, philosophique, raciale, ethnique ou religieuse qui légitime la perpétration de ce crime.

Les récentes attaques terroristes nous obligent à réexaminer la notion de sécurité internationale et à renouveler notre engagement vis-à-vis des valeurs fondamentales de l'humanité. Face à la barbarie de la terreur et à la haine, nous devons lever l'étendard de la civilisation, de la tolérance et de la fraternité. Face à la violence irrationnelle, nous devons prendre les armes de la raison, de la loi et de l'ordre. Contre le terrorisme, nous devons avoir recours à la primauté du droit, à la justice et à la garantie d'une procédure régulière par le biais de la coopération internationale dans les domaines judiciaire et policier.

Confrontée aux nouvelles menaces envers la sécurité internationale, la communauté des nations doit créer des mécanismes efficaces et précis pour garantir la paix et le développement de tous les peuples. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Elle constitue une réponse ferme, proportionnée et nécessaire aux actes ignobles du 11 septembre.

De même, nous saluons les progrès réalisés dans la négociation d'une convention générale visant à interdire et à sanctionner le terrorisme sous toutes ses formes. Ma délégation a participé activement aux négociations récentes afin de régler les questions en suspens et nous sommes reconnaissants au Secrétaire général d'être intervenu personnellement pour favoriser une solution de consensus. Nous demandons à toutes les délégations de faire preuve de souplesse dans leurs positions et d'accepter la formule de consensus proposée par le coordonnateur du groupe de contact sur cette question.

La lutte contre le terrorisme doit nous amener à édifier une véritable culture de paix et de vie. Aujourd'hui, nous avons l'obligation de jeter les semences de la paix, afin de remplacer les vices que

sont la destruction et les conflits par les vertus de la fraternité, de la tolérance et de la coopération entre tous les humains.

À l'heure actuelle, grâce aux progrès de la science et de la technologie, nous pouvons vaincre la maladie, la pauvreté, la faim, la haine et la guerre. Nous possédons les moyens économiques, technologiques et philosophiques de garantir à tous la jouissance des normes de vie les plus élevées ainsi que les conditions nécessaires pour leur plein développement physique, intellectuel et spirituel.

Dans ce contexte, l'ONU peut et doit jouer un rôle central dans l'édification d'un avenir de paix et de liberté. Cette Organisation doit être un bastion contre la guerre, la haine et la pauvreté. Elle doit être un phare qui illumine la voie à suivre et nous guide vers l'objectif à atteindre.

À cette fin, la promotion des droits de l'homme et le respect de la dignité humaine, dans tous les secteurs, doivent être l'axe fondamental des activités de l'ONU. Seule la défense de l'être humain justifie les activités de maintien de la paix. Seule la promotion de la dignité humaine rend légitime la recherche d'un développement durable. Seule la protection de la vie humaine justifie la protection de l'environnement ou la recherche du développement économique. La philosophie de cette Organisation doit donc être profondément humaine.

La défense des droits de l'homme constitue la pierre angulaire de la politique étrangère du Costa Rica. Les Costa-Riciens détestent la violence et rejettent toute violation des droits fondamentaux. Nous rejetons l'intolérance, la haine, l'inégalité et la guerre. Nous condamnons les exécutions extrajudiciaires, la peine de mort, l'avortement, les déplacements forcés, la torture, le viol et la prise d'otages. De plus, nous condamnons catégoriquement tout type de restriction de la liberté d'expression et de pensée. Les principes moraux propres aux Costa-Riciens nous amènent à rechercher une société plus juste et plus humaine, et à exiger une plus grande solidarité.

L'activité de l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme est remarquable. Les efforts de codification et les conférences périodiques ont fourni à la communauté internationale des lignes de conduite générales. À présent, nous devons concentrer nos efforts sur la mise en oeuvre de ces normes à tous les niveaux de la société, en accordant une attention

particulière au respect des droits économiques, sociaux et culturels.

En particulier, il est nécessaire de rationaliser et de coordonner les travaux des organes de contrôle, y compris de la Commission des droits de l'homme, afin de les rendre plus efficaces. Le Costa Rica estime qu'il est nécessaire de réviser le système des rapports par pays, pour le rendre plus transparent et plus expéditif. Nous pensons que les États Membres doivent ouvrir leurs frontières de façon franche et ouverte aux rapporteurs sur les droits de l'homme qui sont nommés par la Commission. Cette obligation découle directement des engagements pris en vertu des Articles 55 et 56 de la Charte. En même temps, nous devons répondre de façon positive à la demande de ressources supplémentaires formulée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme. En outre, l'ONU doit demeurer vigilante pour faire face aux nouveaux défis qui menacent le respect des droits de l'homme.

Nous sommes préoccupés par les derniers événements dans le domaine du clonage et de la biotechnologie, et c'est la raison pour laquelle nous accueillons favorablement la proposition de la France et de l'Allemagne de négocier un traité international interdisant le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction. Nous estimons que cet instrument devrait en outre interdire toutes les autres formes d'expérimentation biotechnologique qui sont contraires aussi bien à la vie qu'à la dignité humaines.

Il est nécessaire de renforcer le rôle de la famille comme cellule de base de la société. La famille est indispensable pour faire en sorte que les citoyens soient sains, productifs et responsables. Nous devons également déployer des efforts additionnels pour appuyer les parents dans l'éducation de leurs enfants. À cet égard, mon pays a récemment promulgué une loi exceptionnelle en matière de parenté responsable, pour garantir, au moyen d'instruments juridiques stricts sans précédent, que les pères biologiques assument la responsabilité de l'éducation et de l'entretien de leurs enfants nés hors mariage.

Les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales doivent être conçues dans la perspective des droits de l'homme. Les conflits armés engendrent des crises humanitaires et des atrocités continues. Tant que la guerre persiste, il est impossible de respecter les droits fondamentaux. Dans les situations de conflit armé, on doit prendre toutes les

mesures possibles pour assurer la sécurité des civils innocents. Il est indispensable de leur fournir une assistance immédiate afin d'éviter d'autres pertes en vies humaines et davantage de destruction. Il est également essentiel de veiller au respect des droits fondamentaux des réfugiés et des personnes déplacées. En outre, au terme d'un conflit armé, une coopération internationale accrue est nécessaire afin de reconstruire l'économie nationale, de rebâtir l'infrastructure détruite et de voir la vie reprendre son cours.

Depuis plusieurs années, ma délégation préconise le renforcement du Conseil de sécurité. Nous avons indiqué qu'il s'agissait du seul mécanisme dont l'humanité dispose pour faire face aux dangers auxquels elle est confrontée. Le Costa Rica a posé des questions au Conseil lorsque celui-ci a négligé ses devoirs et s'est vu réduire à l'insignifiance. Nous l'avons condamné lorsqu'il s'est limité à donner des réponses faibles et inadéquates aux plus grandes urgences politiques et humanitaires. Nous l'avons dénoncé lorsqu'il n'a pas pu agir en raison d'une utilisation irresponsable du droit de veto ou de la défense des intérêts nationaux de certains de ses membres. Maintenant, l'adoption de la résolution 1373 (2001) sur le terrorisme nous donne de nouveaux espoirs. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, le Conseil de sécurité agira avec la même fermeté, la même promptitude et la même efficacité pour faire face à d'autres situations d'urgence.

Leur prolifération alimente le feu de la violence, attise les luttes et les haines, exacerbe la délinquance et le terrorisme et favorise l'instabilité politique et sociale. Les arsenaux militaires prolongent les conflits armés et rendent encore plus difficiles les processus de paix alors que les armées consomment insatiablement les maigres ressources nationales. Pour parvenir à la paix, il faut interdire le transfert d'armes aux groupes rebelles, aux extrémistes ou aux terroristes. Il faut également interdire le transfert d'armes aux gouvernements qui violent systématiquement les droits de l'homme, qui ne respectent pas les principes démocratiques ou qui n'ont pas encore ratifié les principaux instruments du droit international humanitaire. Nous considérons qu'il est indispensable de réglementer la possession d'armes légères par les civils.

Mon pays condamne l'utilisation unilatérale et disproportionnée de la force et des contre-mesures, tout en appuyant les mécanismes et principes consacrés par

le droit international. Il faut entreprendre des négociations, mener le dialogue et la médiation et trouver un règlement juridique aux différends. C'est pourquoi le Costa Rica appuie les travaux de la Cour internationale de Justice en lesquels il a toute confiance. Nous pensons que l'acceptation volontaire de sa juridiction obligatoire au moyen de déclarations facultatives, démontre clairement notre bonne volonté. Toutefois, nous nous devons de signaler que nous avons été consternés par l'existence et la présentation de nouvelles réserves à l'acceptation volontaire de la juridiction de la Cour. La bonne foi dans les relations internationales exige le retrait de ces réserves.

On ne pourra parvenir à une paix véritable et durable que lorsque l'on garantira à tous des conditions de vie décentes, lorsqu'il existera un niveau de développement économique suffisant pour que les besoins fondamentaux de chacun soient satisfaits, lorsque les droits fondamentaux de l'homme seront respectés et lorsque les différends sociaux et politiques seront résolus par des moyens démocratiques, le dialogue et la négociation. C'est pourquoi il faut investir beaucoup et systématiquement dans nos ressources humaines, en consacrant toutes les ressources nécessaires à l'éducation et à la santé. Seule une population éduquée pourra vivre dans la liberté, seule une population en bonne santé pourra travailler pour le développement, seule une population instruite pourra s'intégrer dans le monde d'aujourd'hui à l'heure du village mondial.

Il faut également veiller à l'utilisation et à la gestion durables des ressources naturelles. Sans un environnement sain, il est impossible de parvenir à des conditions de vie décentes tant actuellement qu'à l'avenir. Nous ne pouvons pas oublier les dommages qu'a causés aux générations futures la destruction de milliers de kilomètres carrés de forêts.

Le Costa Rica a mis en place un système national de paiement pour services environnementaux afin d'atténuer les incidences des gaz à effet de serre et de conserver nos forêts au profit de l'humanité. Mon pays a consacré un quart de son territoire national à la protection de ses forêts. La production et le paiement des biens et des services environnementaux se sont transformés en un moteur du développement national. C'est pourquoi mon pays aura l'honneur, en mars 2002, d'accueillir la première réunion ministérielle du Forum des Nations Unies sur les forêts. Nous espérons

pouvoir compter sur la participation active et constructive de tous les États Membres à cette réunion.

Ma délégation constate avec préoccupation l'inégalité croissante pour ce qui est de la vulnérabilité. Les États aux économies plus fragiles et dont les populations disposent de moins de ressources pour la prévention et la reconstruction, sont ceux qui souffrent le plus des effets des catastrophes naturelles. Dans notre région, l'Amérique centrale, nous avons été victimes de plusieurs catastrophes qui, au cours de la dernière décennie, ont provoqué d'importantes pertes humaines et matérielles. Le manque de ressources financières impose une limite stricte à la capacité des pays les plus pauvres de prévenir les urgences humanitaires. Voilà pourquoi, nous préconisons un accroissement de la coopération internationale avec les pays en développement afin de permettre à ces derniers d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes qui réduisent leur vulnérabilité.

Je me dois de signaler dans ce contexte l'assistance bilatérale que la République de Chine à Taiwan a accordée à cette région pour l'aider à faire face à ces urgences. Le Costa Rica comprend et appuie les efforts réitérés que fait la République de Chine à Taiwan, avec 23 millions d'habitants et un processus énergique de développement et de renforcement de la démocratie, pour être représentée au sein de l'Organisation. De même, ce pays est l'une des grandes puissances industrielles du bassin asiatique avec lequel la majorité des États Membres entretiennent de puissantes relations de commerce et d'échanges techniques. Nous espérons que, très bientôt, l'on parviendra à surmonter les divergences pour arriver à des accords afin que les deux branches du peuple chinois puissent participer conjointement aux instances internationales.

Il y a deux mois, nous avons été les témoins d'un acte meurtrier et abominable de terrorisme international. Ces actes condamnables ont secoué la conscience de toute l'humanité. Dans ces circonstances, le monde attend que l'ONU prenne un rôle directif. Les peuples réclament une action ferme et résolue de la communauté internationale. L'humanité entière nous somme de nous acquitter des nobles objectifs que nous avons assumés lorsque nous avons fondé cette Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Anna Lindh, Ministre des affaires étrangères de la Suède.

Mme Lindh (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'ONU et son Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir reçu le prix Nobel de la paix. C'est une récompense bien méritée pour une Organisation et un Secrétaire général sans pareil.

Je saisis également cette occasion pour exprimer mes sincères condoléances aux familles des victimes de la tragédie survenue hier près de l'aéroport John F. Kennedy.

Nous connaissons tous actuellement des jours de chagrin et de colère : de chagrin pour les souffrances humaines, pour les pertes en vies humaines et pour la perte de la sécurité; et colère, parce que les terroristes se sont attaqués à des innocents et parce que la terreur cible l'ouverture et la démocratie et menace notre sécurité et notre bien-être à tous.

La communauté internationale a rarement été défiée comme elle l'a été par les actes terroristes du 11 septembre. L'ONU a été à la hauteur du défi et a pris la direction de la lutte contre le terrorisme international. Nous avons rarement, nous, peuples des Nations Unies, montré une réaction aussi forte commune et unie. La Suède appuie sans réserves l'appel lancé par l'ONU pour lutter contre le terrorisme, et nous exprimons notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement des États-Unis en ces temps difficiles.

Nous avons trois tâches immédiates. Premièrement, toutes les nations doivent agir contre le terrorisme, comme cela est dit dans la résolution 1373 (2001) : prendre des mesures contre le financement, l'organisation, ou la perpétration d'actes de terrorisme; et prendre des mesures indiquant clairement que les responsables des actes de terrorisme seront punis.

Nous appuyons le droit à la légitime défense du Gouvernement des États-Unis, conformément au droit international, et nous soulignons le rôle central du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous devons aider le peuple afghan dans ses besoins immédiats. Ce peuple connaît la guerre, les catastrophes naturelles et l'oppression depuis des décennies. Il est retenu en otage par un régime illégitime. Les femmes et les enfants sont l'objet de sévices systématiques. Les femmes n'ont pas

droit aux soins de santé et elles n'ont pas le droit de travailler; les filles n'ont pratiquement pas droit à l'éducation; et leur liberté est très restreinte. Les droits de l'homme n'existent pas sous la férule des Taliban. Il est essentiel que dans toutes les villes actuellement libérées de l'emprise des Taliban, l'on garantisse les droits de l'homme ainsi que l'ordre public.

La situation humanitaire qu'affronte le peuple afghan est grave. L'ONU et tous ses États Membres doivent accroître leurs efforts pour répondre aux besoins de la population afghane. Les frontières fermées doivent être ouvertes immédiatement, à la fois pour les réfugiés qui demandent asile et pour la sécurité du transport des secours d'urgence.

Troisièmement, nous devons aider le peuple d'Afghanistan dans la reconstruction de son pays. La restauration de ce pays ravagé au rang d'État pratiquant la coexistence pacifique doit comprendre un processus politique conduisant à la création d'un gouvernement représentatif qui respecte les droits de l'homme, et qui favorise le développement démocratique. Le rôle, la protection et la participation de femmes doit figurer au rang des priorités dans tout programme politique.

Tout en menant à bien ces tâches immédiates, nous ne devons pas oublier notre programme à long terme.

Il y a un an, ici à New York, les chefs d'État et de gouvernement de 147 pays ont adopté la Déclaration du Millénaire. Leur message était clair : ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions répondre aux défis de la mondialisation.

Aujourd'hui nous devons construire des coalitions et unir nos forces, non seulement contre le terrorisme international, mais aussi pour résoudre d'autres problèmes mondiaux. Nous devons unir nos forces dans le combat pour la justice dans le monde. La mondialisation et l'ouverture permettent aux populations de prendre conscience de ce dont elles disposent, et de ce dont elles manquent. Les populations veulent participer. Les populations veulent partager les bénéfices du développement. Cela est positif, et cela constitue un défi à la capacité de la communauté internationale de réduire le fossé entre les riches et les pauvres.

La mondialisation crée de la richesse, mais cette richesse doit être équitablement répartie. Aujourd'hui,

plus d'un milliard de personnes vivent dans la pauvreté absolue. Au Sommet du Millénaire a été faite la promesse de réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015. C'est un engagement qui est bienvenu, mais ce n'est pas encore suffisant. Les efforts politiques devraient être combinés avec le progrès économique, technique et scientifique. Les politiques commerciales et agricoles et les politiques de coopération pour le développement doivent avoir pour but l'élimination de la pauvreté. Les instruments existent, les possibilités sont aujourd'hui plus favorables que jamais auparavant, mais nous, les gouvernements, devons faire preuve de courage et de volonté politique. Nous devons apporter l'espoir de la liberté aux opprimés, l'éducation aux illettrés, la nourriture aux affamés, les soins de santé aux malades et l'égalité aux femmes.

Accroître l'aide publique au développement est donc essentiel. La Suède est l'un des rares pays qui remplissent l'objectif fixé par l'ONU d'affecter 0,7 % du produit national brut à l'aide au développement. J'exhorte tous les pays développés, en particulier les grandes puissances économiques, à accomplir de réels progrès vers la réalisation de cet objectif.

Les pays les plus pauvres doivent être intégrés à l'économie mondiale, et le nouveau plan de campagne de l'ONU constitue une mesure concrète dans la bonne direction. La Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Mexico, et le Sommet mondial pour le développement durable, qui doit se tenir à Johannesburg – et auquel participera le Premier Ministre suédois, M. Göran Persson – pourraient servir de point de départ pour de nouveaux accords de partenariat entre les institutions gouvernementales, la société civile et le secteur privé – un partenariat pour la justice dans le monde.

Le VIH/sida est une des plus graves menaces à l'humanité en notre temps. Dans certains pays, de larges pans d'une génération entière tombe à cause de la maladie. Des millions d'enfants sont orphelins. Le progrès économique est entravé, les chances de développement sont perdues. Tous les États Membres doivent faire montre d'une forte solidarité et de fermes engagements politiques et financiers. La Suède se félicite de la création du nouveau fonds mondial pour la lutte contre le VIH/sida, et y contribuera avec un montant de 60 millions de dollars au cours des trois prochaines années.

Un nouveau cycle de larges négociations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) peut apporter une importante contribution à la croissance et au développement mondiaux. Mais les intérêts et les préoccupations des pays en développement doivent être traités de façon appropriée. Tous les efforts possibles doivent être faits pour libéraliser le commerce. L'exemple montré par l'Union européenne – ouvrir ses marchés à « tout sauf les armes » – devrait être suivi par d'autres. Les pays en développement devraient recevoir une assistance pour renforcer leur capacité à intégrer pleinement le système commercial et l'économie mondiales.

La responsabilité d'ensemble est claire s'agissant de fournir plus de ressources et un plus grand accès aux marchés aux pays en développement. Mais la principale responsabilité du développement incombe aux gouvernements et aux peuples des pays en développement. Une bonne gouvernance et des politiques nationales saines sont des exigences préalables à un développement durable et à une réduction de la pauvreté.

Nous devons unir nos forces pour la lutte pour les droits de l'homme et la démocratie. Lorsque les droits sont respectés, lorsque les voix se font entendre, lorsque la société est tolérante, la société devient plus sûre pour tous.

Les violations des droits de l'homme menacent la sécurité et le bien-être non seulement des individus mais aussi de la société, lorsqu'elles créent des tensions et des conflits. Le développement durable et la stabilité politique ne peut être bâtie que sur le respect des droits de l'homme universels et indivisibles et sur le développement démocratique.

La discrimination sous toutes ses formes est inacceptable et incompatible avec ces principes fondamentaux. Il est de la responsabilité de chaque gouvernement de garantir des droits et des chances égales pour les hommes et les femmes ainsi que les droits des enfants.

Les personnes coupables de violations des droits de l'homme et de crimes contre l'humanité ne devraient jamais trouver refuge à l'abri de frontières nationales. Le transfert de M. Milosevic devant le Tribunal international démontre la détermination de la communauté internationale à agir contre l'impunité. Elle porte en elle une grande valeur symbolique et contribuera au processus de réconciliation.

La création de la Cour pénale internationale renforcera notre capacité à juger les personnes soupçonnées d'avoir violé le droit international et humanitaire. Rendre la Cour pénale opérationnelle rapidement est de la plus grande priorité, et j'exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome.

La Suède se félicite aussi de l'initiative du Secrétaire général de faire participer les milieux d'affaires internationaux à la promotion des droits de l'homme à travers le Pacte mondial.

Nous devons unir nos forces pour prévenir les conflits violents. Nous devons agir contre la haine et la méfiance entre les peuples et stimuler un dialogue entre les cultures, et au sein des cultures. La prévention des conflits violents est une des obligations essentielles des États Membres aux termes de la Charte des Nations Unies, mais il a fallu attendre un demi-siècle pour commencer à oeuvrer dans ce sens de façon systématique. Nous avons maintenant une meilleure compréhension des racines complexes des conflits. La responsabilité de la prévention des conflits incombe en dernier ressort à tous les gouvernements. Une prévention à long terme fructueuse ne peut être imposée de l'extérieur, mais les parties au niveau local devraient être encouragées et aidées à circonscrire un conflit naissant.

Le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits représente une contribution très précieuse au développement d'une stratégie mondiale. J'appelle instamment tous les États Membres à prendre une part active à son suivi.

Une des tâches essentielles de l'ONU est de gérer efficacement les conflits lorsque la prévention échoue. C'est l'ONU qui fournit les bases juridiques pour une action internationale. C'est pourquoi la Suède soutient fermement le processus lancé par le rapport Brahimi. Mais nous, les États Membres, devons encore fournir à l'ONU les ressources nécessaires au renforcement de ses capacités dans le domaine des opérations de maintien de la paix.

Les efforts du Secrétaire général pour renforcer les liens entre l'ONU et les organisations régionales dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix sont donc bienvenus.

La coopération avec l'ONU est essentielle pour le développement des capacités de prévention des conflits

et de gestion des crises de l'Union européenne. À Göteborg, en juin dernier, l'Union a adopté un cadre en vue d'une interaction accrue, afin que les capacités de l'Union apportent une réelle « valeur ajoutée » à l'ONU.

Nous devons unir nos forces pour établir la paix au Moyen-Orient. Notre objectif doit être d'avoir deux États, Israël et la Palestine, ayant des frontières sûres et reconnues sur la base du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. La situation s'est détériorée au cours de l'année écoulée malgré les vigoureux efforts déployés notamment par l'ONU, les États-Unis, l'Union européenne et la Russie. Il faut éviter une nouvelle escalade. Israël doit se retirer des territoires occupés, cesser sa politique de peuplement et mettre fin aux exécutions extrajudiciaires. Les Palestiniens doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre un terme aux attaques contre des civils innocents. La Suède appuie fermement les recommandations du rapport Mitchell, y compris un mécanisme de surveillance pour mettre fin à la violence et relancer le processus de paix.

Nous devons unir nos forces pour parvenir au désarmement multilatéral. Un monde exempt d'armes de destruction massive serait un monde beaucoup plus sûr. Les accords multilatéraux vont dans le sens de la sécurité de l'individu. Ils ont eu des résultats remarquables – les armes chimiques et biologiques ont été totalement interdites. Mais il y a encore de nombreux défis à relever.

Il y a trois ans, la Suède a contribué au lancement de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – un groupe d'États préoccupés par l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, et partageant l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans notre cas, cette initiative reposait sur notre conviction profonde que la sécurité tant nationale que mondiale dépend de cadres et de programmes multilatéraux.

L'année dernière, les 187 États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ont adopté par consensus un plan de campagne pour le désarmement nucléaire. Sur la base de l'engagement pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer entièrement leurs arsenaux nucléaires, un plan d'action en 12 étapes a été adopté. Ce résultat prometteur a aussi été confirmé par l'Assemblée générale. Tous les États parties se sont engagés à parvenir à un monde

exempt d'armes nucléaires sous contrôle international strict et réel. J'exhorte les quatre États qui n'ont pas encore adhéré au Traité à le signer et à le ratifier.

Nous disposons de plusieurs instruments importants pour empêcher les essais, interdire la production de matières se prêtant à la fabrication d'armes et améliorer la vérification. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles et le Protocole additionnel à l'Accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique ouvrent la voie au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Il nous faut maintenant nous concentrer sur leur mise en oeuvre.

Le système de défense antimissile stratégique que projettent les États-Unis risque d'avoir des conséquences négatives sur le désarmement, la non-prolifération et tout le processus envisagé par le TNP. Nous nous félicitons des consultations en cours mais le résultat n'est toujours pas certain. Nous sommes fermement convaincus que les nouvelles menaces de prolifération exigent une réponse multilatérale s'appuyant sur les filets de sécurité déjà en place.

Il y a longtemps qu'on aurait dû procéder à des réductions profondes des arsenaux nucléaires stratégiques et tactiques. Ces réductions doivent être complétées par des mécanismes efficaces de vérification garantissant leur irréversibilité. Ces traités ne peuvent jamais être remplacés par des déclarations unilatérales.

Les armes de destruction massive demeurent une menace pour l'humanité. Il ne faut pas laisser aux terroristes la possibilité de nous menacer avec ces armes. Le moment est venu de renforcer les efforts visant à contenir la prolifération.

L'ONU demeure une instance mondiale sans parallèle. C'est la seule organisation sur laquelle nous pouvons tous compter et à laquelle nous pouvons tous faire appel pour assurer la sécurité et le développement, pour sauvegarder notre avenir commun. L'ONU a besoin d'être renforcée et elle a besoin d'une réforme. Nous avons besoin de l'ONU tout comme l'ONU a besoin de nous.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Goran Svilanović, Ministre fédéral des affaires étrangères de la Yougoslavie.

M. Svilanović (Yougoslavie) (*parle en anglais*): Qu'il me soit permis, d'abord, de féliciter M. Han Seung-soo pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos excellentes compétences, Monsieur le Président, et votre grande expérience garantissent à nos travaux un déroulement harmonieux ainsi que tous les succès.

Je souhaite également féliciter l'ONU et le Secrétaire général d'avoir reçu le prix Nobel de la paix. Cette récompense reconnaît le rôle important que notre Organisation joue pour protéger la paix mondiale et promouvoir le progrès social et les droits de l'homme. Elle reconnaît également que le Secrétaire général a su mener à bien son rôle de direction. Cet honneur devrait nous encourager tous vivement à nous efforcer encore davantage de réaliser les objectifs de l'ONU.

Nous exprimons également nos sincères condoléances aux familles des victimes du tragique accident d'avion qui s'est produit hier.

Les attentats terroristes qui ont été commis à New York et à Washington le 11 septembre ont touché non seulement les États-Unis mais nous tous. Une fois de plus, il nous a été rappelé de manière fort douloureuse que ce n'est qu'ensemble, en unissant nos efforts, que nous pouvons faire face à des défis mondiaux tels que le terrorisme.

Le terrorisme est un mal universel, un crime contre l'humanité elle-même. Il touche les gens de la même façon, quelle que soit leur religion, leur nationalité et leur condition sociale. Voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à appuyer pleinement toutes les mesures internationales prises contre le terrorisme. Dans ce contexte, il est particulièrement important d'assurer la pleine mise en oeuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et de toutes les conventions internationales contre le terrorisme. Au nom de la République fédérale de Yougoslavie, je viens de signer la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. La Yougoslavie a également adopté plusieurs mesures de lutte contre le terrorisme au niveau national et a coordonné ses actions avec celles d'autres États.

La Yougoslavie qui, depuis longtemps déjà, doit faire face au terrorisme, sait bien combien il est difficile de lutter contre ce fléau. Il ne suffit pas d'empêcher les attentats terroristes et de capturer et de punir leurs auteurs. Il est encore plus important de s'attaquer aux causes sociales du terrorisme, et

notamment de remédier à la pauvreté et à l'absence de perspectives. Il est également fondamental de renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme partout dans le monde. La pauvreté engendre l'animosité et si on ne la dirige pas vers un processus politique démocratique, cette animosité peut facilement alimenter l'extrémisme.

À cet égard, l'expérience que la Yougoslavie a eue du terrorisme en Serbie du Sud a montré qu'il ne suffit pas de lutter contre le terrorisme uniquement avec des forces de sécurité. Voilà pourquoi nous avons mis au point un plan d'ensemble qui, en plus des mesures de sécurité qu'il vise, a également pour objectif d'améliorer la situation économique en Serbie du Sud et de faire à nouveau une place aux Albanais de souche dans le processus politique et dans les structures d'État, notamment au niveau local. Nous exécutons actuellement ce plan, en coopération avec un certain nombre d'organisations internationales, et ces efforts conjoints se sont avérés fructueux. À l'heure actuelle, nous sommes en train d'assurer la formation d'une force de police multiethnique dans le cadre de mesures propres à instaurer la confiance.

Tout ceci n'aurait pas été possible sans la victoire des forces démocratiques en Yougoslavie l'année dernière. Cette révolution démocratique a montré la forte volonté du peuple yougoslave de vivre dans une société démocratique fondée sur l'État de droit, le plein respect des droits de l'homme et des droits des minorités et sur une économie de marché viable. Elle a aussi montré son désir de vivre mieux dans une société plus prospère, en paix avec ses voisins et dans le cadre de la famille européenne des nations. En vue d'atteindre ces objectifs, la Yougoslavie a entamé un processus de réformes politiques et économiques générales depuis un an.

En même temps, nous devons nous occuper de plusieurs questions urgentes qui sont d'une importance vitale pour le pays. Au premier plan de ces questions il y a la situation au Kosovo-Metohija, en Serbie du Sud et la redéfinition de la Fédération yougoslave, ainsi que la coopération avec le Tribunal pénal international créé par le Conseil de sécurité pour juger les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie. Toutefois, ces questions ne concernent pas la seule Yougoslavie; elles sont également d'une importance politique vitale pour l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est. Mon gouvernement les a toutes abordées de façon constructive afin de parvenir à des solutions politiques

par le biais du dialogue dans un environnement démocratique.

Aujourd'hui, tous les pays de l'Europe du Sud-Est ont des gouvernements démocratiquement élus, et s'efforcent tous de faire partie des structures européennes et euro-atlantiques. En même temps, notre région assume encore le fardeau de l'héritage de ces 10 dernières années et d'un certain nombre de questions en suspens, la principale étant la place des minorités nationales. Les problèmes de la région sont interdépendants et doivent donc être examinés dans le cadre d'une action régionale étendue avec l'aide de la communauté internationale. Les solutions auxquelles nous devons parvenir doivent bénéficier d'un appui à l'échelle régionale.

Je crois que pour traiter des questions relatives à la région, il faut absolument respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les pays. Il faut clairement indiquer que l'ère de la désintégration des Balkans a pris fin. Cela nous permettra d'examiner le principal problème de l'Europe du Sud-Est – à savoir le statut des minorités nationales – avec moins de réserve et de façon beaucoup plus ouverte. Régler les questions touchant aux minorités, en les associant à davantage de coopération économique et à de nouvelles mesures propres à créer un climat de confiance, constitue le moyen de parvenir à une stabilité et à une prospérité durables dans la région. Une telle démarche sera entièrement conforme à la volonté de tous les pays de la région, y compris la Yougoslavie, de s'associer aux processus d'intégration européens. Dans ce contexte, la Yougoslavie appuie le processus de stabilisation et d'association, inauguré par l'Union européenne au Sommet de Zagreb de l'année dernière, ainsi que d'autres initiatives régionales.

Le Kosovo-Metohija est la préoccupation la plus urgente et la plus immédiate de mon Gouvernement. Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie respecte pleinement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. C'est également ce que nous attendons à juste titre des autres entités qui participent à sa mise en oeuvre, et notamment, les États voisins.

Malheureusement, nous ne sommes pas satisfaits de la situation sur le terrain. Il n'y a pas de sécurité pour les non-Albanais au Kosovo-Metohija; le retour des personnes chassées et des personnes déplacées est difficile et lent, et aucun progrès n'a été enregistré sur

la question des personnes portées disparues. Il n'en reste pas moins que nous avons signé le Document commun avec la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK), qui devrait aboutir à une coopération d'ensemble pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Cela a permis au Président de la République fédérale de Yougoslavie et aux Gouvernements de la République fédérale et de la République serbe de demander aux Serbes du Kosovo-Metohija de prendre part aux élections. Ils l'ont fait en étant pleinement convaincus que la participation aux élections répond au mieux aux intérêts des Serbes et que la coopération avec la communauté internationale, notamment avec la MINUK et la KFOR, est la clef de la solution à la situation au Kosovo-Metohija.

Les élections qui doivent se tenir au Kosovo-Metohija le 17 novembre sont effectivement importantes; mais ce n'est qu'après les élections que je pense que l'on pourra entamer une coopération encore plus élargie. Cette coopération devrait avoir pour objectif la mise en oeuvre pleine et entière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et chercher à établir la démocratie et à promouvoir les droits de l'homme au Kosovo-Metohija, en respectant pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République fédérale de Yougoslavie. À cet égard, ma délégation se félicite des déclarations présidentielles publiées par le Conseil de sécurité le 5 octobre et le 9 novembre 2001.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'appui de la République fédérale de Yougoslavie aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux du Secrétaire général, visant à renforcer le rôle et la place de l'Organisation mondiale dans les relations internationales contemporaines.

Rappelant les conclusions de l'Assemblée du Millénaire, nous nous attendons à ce que l'Assemblée générale, le principal organe de l'ONU, fonctionne de façon plus efficace. En même temps, l'Organisation doit être plus efficace afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Le Conseil de sécurité doit s'adapter aux nouvelles relations existant au sein de la communauté internationale.

Nous accordons une importance toute particulière à l'état de droit au niveau international. Il est particulièrement important que tous les crimes internationaux soient punis au niveau des tribunaux

nationaux et internationaux. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la Cour pénale internationale devrait commencer ses travaux le plus rapidement possible. Voilà pourquoi mon pays a déjà ratifié le Statut de Rome portant création de la Cour.

Pour terminer, j'aimerais souligner que nous avons de grands défis à relever. Nous devons prendre des mesures concertées pour y faire face. Nous devons faire preuve de sagesse dans notre stratégie car cela risque de déterminer la vision du système international dans les années à venir.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Turkménistan, S. E. M. Rashid Meredov.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*): D'emblée, je voudrais, au nom de la délégation turkmène, exprimer nos profondes condoléances aux familles et aux proches des victimes de la catastrophe aérienne qui s'est produite hier à New York.

J'ai l'honneur, au nom de M. Saparmurat Niyazov, Président du Turkménistan, de féliciter l'Organisation des Nations Unies et son Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui s'est vu décerner le prestigieux prix Nobel de la paix, et je souhaite à l'Organisation des Nations Unies tout le succès dans ses travaux efficaces et remarquables, dont l'objectif est de résoudre les problèmes les plus épineux affectant le monde d'aujourd'hui.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos compétences contribueront considérablement au succès des travaux de l'Assemblée générale.

C'est la dixième fois que le Turkménistan prend part aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies en tant qu'entité indépendante dans les relations internationales et pour la sixième fois en tant qu'État dont le statut de neutralité a été reconnu par la communauté des nations. Depuis l'adoption de la résolution 50/80 par l'Assemblée générale sur la Neutralité permanente du Turkménistan, qui est d'une portée historique pour nous, notre jeune État a constamment été appuyé par l'ONU dans sa recherche de la paix ainsi que dans nos initiatives en matière de politique étrangère visant au renforcement de la paix,

de la sécurité et de la stabilité. Je saisis cette occasion pour transmettre aux chefs de délégations présents ici et aux représentants des États Membres de l'ONU les mots de reconnaissance du Président Niyazov et pour les assurer de l'attachement indéfectible du Turkménistan à ses obligations internationales en tant qu'État neutre en permanence.

Les rapports avec l'Organisation des Nations Unies, basés sur une coopération étroite et un respect strict des principes fondamentaux de l'Organisation, ont été et demeurent au premier plan de la stratégie du Turkménistan en matière de politique étrangère. À notre avis, l'Organisation des Nations Unies est l'entité principale et universelle de prise de décisions concernant les problèmes les plus vitaux du développement mondial. Nous partageons le point de vue de l'Organisation elle-même selon lequel lui conférer une nouvelle dynamique compte tenu des réalités en mutation rapide du monde actuel est de la plus grande importance. À notre avis, le volet principal de ce nouvel effort est de parvenir à un équilibre des intérêts sur la base des critères fondamentaux qui sous-tendent le fonctionnement de l'Organisation, ses idéaux, l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que l'Organisation des Nations Unies a démontré tout au long de son existence qu'elle représente le mécanisme le plus efficace et le plus équitable de règlement des questions internationales. Elle est la clef de voûte de tout le système de stabilité et sécurité internationales.

Le Turkménistan a toujours été en faveur du renforcement et de l'élargissement du rôle de l'ONU dans le monde, et continue de l'être. À cet égard, nous estimons que le droit international et la Charte des Nations Unies, qui se fonde sur les principes de la paix, de l'égalité, du respect des nations, de leurs droits, de leur souveraineté ainsi que du choix de leur propre mode de développement, continuent d'être la base de l'ordre international du nouveau siècle. Cela est conforme à nos principes en tant qu'État neutre, et reflète la philosophie générale de la politique étrangère de notre pays ainsi que notre pratique de participation vieille de 10 ans aux affaires régionales et internationales.

Le Turkménistan accorde la plus grande importance à ses activités de coopération avec l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Notre gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

réalisent de concert dans les sphères économique et sociale un certain nombre de projets à grande échelle qui ont abouti à des résultats concrets pour l'environnement et dans de nombreux autres domaines, notamment la santé, l'éducation et l'écologie. Notre coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et d'autres institutions a également été très efficace. Le Turkménistan continuera d'entretenir des rapports étroits avec ces importantes institutions de l'Organisation des Nations Unies dans sa recherche de nouvelles voies de coopération.

Nous estimons que l'interaction avec les organes et les institutions des Nations Unies est un instrument important et utile dans le cadre de notre coopération régionale, économique, culturelle et pour l'information, ainsi que dans nos efforts conjoints avec les gouvernements des pays voisins pour mettre en oeuvre des programmes internationaux divers. Tout cela favorise indéniablement la création de bonnes relations de voisinage et de liens de partenariat dans la région. En conséquence, notre pays a l'intention de continuer de maintenir les contacts les plus étroits avec les bureaux des agences spécialisées des Nations Unies, dont l'importance ne cesse de croître.

J'aimerais à cet égard appeler votre attention sur la situation particulière de notre région après les événements tragiques du 11 septembre aux États-Unis. Le peuple turkmène appris les événements avec une profonde tristesse. Le Président du Turkménistan a, au nom du peuple de notre pays, exprimé ses sincères condoléances aux familles des victimes et adressé des paroles de consolation et de compassion à tous les Américains.

Ces actes de terreur ont été condamnés sans aucune réserve dans notre pays. Le Gouvernement turkmène a été l'un des premiers à faire une déclaration appuyant les efforts internationaux déployés pour lutter efficacement contre le terrorisme. Le Turkménistan a recommandé d'unir ces efforts sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il importe de coordonner étroitement les actions des membres de la communauté internationale sur la base du droit international afin d'assurer qu'aucun acte terroriste dans le monde ne demeurera impuni à l'avenir et de prendre également des mesures efficaces et légitimes pour lutter contre ce fléau.

Compte tenu de ce qui s'est passé, notre pays a coopéré activement avec l'Organisation des Nations Unies pour assurer l'acheminement vers l'Afghanistan, à travers le Turkménistan, de denrées humanitaires, fournies par les institutions humanitaires spécialisées, notamment l'UNICEF, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial, ainsi que d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. La position constructive du Turkménistan a été largement appuyée par l'Organisation des Nations Unies et par la majorité des États du monde entier.

Nous sommes très préoccupés par la situation en Afghanistan et par le conflit armé en cours dans ce pays, qui a des conséquences sur la stabilité et sur le développement social et économique régionaux. Le Turkménistan estime que le règlement pacifique de la question afghane par le biais de négociations est la seule option viable. Voilà pourquoi nous sommes convaincus que le chemin conduisant à la paix dans ce pays, qui a longtemps souffert, passe par des négociations politiques sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, nous apprécions grandement les efforts du Secrétaire général pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies à la recherche d'une solution à la crise afghane, car c'est précisément l'Organisation qui doit jouer un rôle dans l'élaboration de mécanismes juridiques internationaux pour régler la situation en Afghanistan.

S'agissant de la mise en oeuvre d'une stratégie de développement et de coopération pacifiques dans la région, je tiens à souligner que la politique étrangère de neutralité adoptée depuis le début par le Turkménistan vise précisément un tel objectif. Cet aspect concerne également la question de l'utilisation des énormes réserves d'hydrocarbure dans le bassin de la mer Caspienne, qui implique non seulement les intérêts régionaux mais aussi ceux de nombreuses autres nations du monde et de sociétés transnationales. Notre politique prend ces intérêts en considération.

Les réserves de gaz et de pétrole naturels dans la mer Caspienne sont à l'évidence des ressources énergétiques extrêmement importantes pour le XXI^e siècle. Leur exploitation rationnelle et efficace et

la construction d'un gazoduc et d'un oléoduc appropriés pour acheminer les fournitures énergétiques sur les marchés du monde garantiront la croissance économique de nombreux États et le bien-être de leur population. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle dans ce processus, car elle peut créer un mécanisme garantissant l'acheminement sûr et sans obstacle de ces matières premières le long des oléoducs et gazoducs traversant plusieurs États. Comme l'Assemblée s'en souviendra, le Turkménistan a présenté cette idée au Sommet du Millénaire et suggéré l'élaboration d'une convention internationale à cet égard.

Des activités économiques efficaces en mer Caspienne sont directement liées à la garantie d'une stabilité dans la région. Le Turkménistan estime que la région de la mer Caspienne devrait être une zone de paix, de stabilité et de coopération internationale durable sur la base des principes de justice et de respect mutuels.

Il est clair que les problèmes auxquels sont confrontés les États Membres de l'ONU sont complexes et multiples. Il sera possible de les résoudre en déployant des efforts collectifs mais aussi en reconnaissant le rôle individuel et la responsabilité de chaque nation en tant que membre de la communauté internationale. C'est à cette logique de comportement politique que se réfère le Turkménistan en limitant ses objectifs au renforcement de la paix et à la promotion du développement économique, social et culturel. Notre pays est toujours prêt à s'engager dans un partenariat constructif, et l'Organisation des Nations Unies sait qu'elle peut toujours compter sur le Turkménistan.

La séance est levée à 13 h 15.